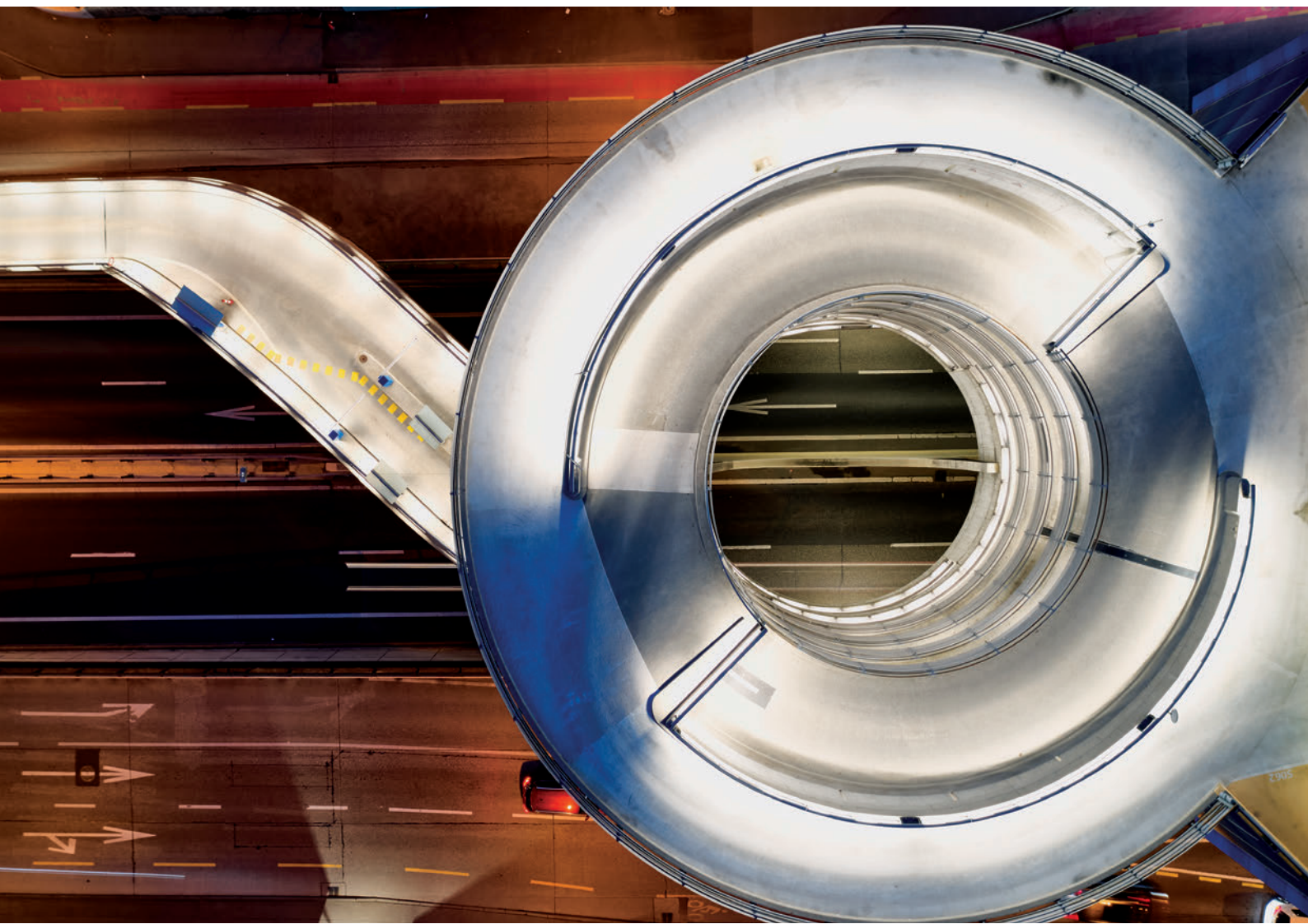


RAPPORT DE GESTION 2021



Sommaire

Sommaire	
Message du Président du Conseil de Fondation	2
Message du Directeur général	3
Gouvernance	6
Collaborateurs	9
Activités en chiffres	14
Développement durable	22
Travaux & Planification	26
Exploitation	34
Service du Stationnement	38
Administration & Finances	40
Systèmes d'Information	44
Focus – Mise en œuvre des nouvelles politiques de stationnement	46
Etats financiers consolidés au 31 décembre 2021	52
Rapport de l'organe de révision	88

Message du Président du Conseil de Fondation



En ces temps de pandémie, de restrictions et de complications pour les entreprises, la Fondation des Parkings achève l'année 2021 en ayant respecté ses objectifs de développement et de rentabilité.

Forte d'un effectif de 194 collaborateurs, répartis dans 5 départements, la Fondation a mis à profit son expertise pour gagner de nouveaux mandats. Elle gère désormais plus de 180 parkings, y compris dans d'autres cantons. Ce ne sont pas moins de 60'000 places qui sont ainsi sous sa responsabilité, dont 30'000 places en ouvrage. Notons cette année, entre autres, la reprise en gestion des 1'900 places des parkings des HUG.

En 2021, la Fondation a mis en service 2 nouveaux P+R, celui de Vailly, qui sera exploité jusqu'à la mise en service du P+R définitif planifié dans le cadre du PLQ Vailly Sud, ainsi que celui, également provisoire, de Trèfle-Blanc, en attendant de pouvoir réaliser le parking définitif, sous la patinoire prévue à cet endroit.

En matière de développement de nouveaux parkings, et s'affirmant comme force de proposition, la Fondation a lancé une étude pour le doublement du parking de l'Etoile, idéalement situé pour un transfert modal efficace.

Relevons également les études en cours concernant le P47 dans la zone de l'aéroport, un P+R qui sera directement relié à la nouvelle ligne de tram vers Ferney-Voltaire et qui pourra accueillir des autocars de grandes lignes.

Avec quelque 360 places disposant de points de recharge électrique pour voitures ou deux-roues motorisés dans ses propres parkings, la Fondation poursuit ses investissements dans ce domaine, avec un objectif de 700 places d'ici 2025.

Participant à l'essor de la mobilité douce, le déploiement des vélostations suit son cours, offrant de nouvelles possibilités de parcage, notamment pour les propriétaires de vélos ou vélos-cargo électriques. L'application *velocity.ch*, développée par la Fondation, poursuit sa conquête des villes et des communes dans toute la Suisse.

Dans le domaine du contrôle du stationnement sur la voie publique, les investissements dans les systèmes digitaux, que ce soient les applications de paiement par téléphone ou le contrôle par *Scan Car*, commencent à porter leurs fruits, avec un taux de paiement moyen nettement amélioré sur les places en voirie, soit 63 % comparés aux 46 % d'il y a 3 ans. Les communes du canton, dont la Ville de Genève, qui font confiance au service du stationnement de la Fondation, profitent d'une réelle expertise sur le terrain.

En résumé, la Fondation reste fidèle à ses engagements en matière de mobilité. Elle a une vision claire et participative du développement à venir des places de stationnement, tous types de véhicules confondus, afin de rendre la vie plus facile aux Genevoises et aux Genevois.

Antoine de Raemy

Message du Directeur général



Encore une fois, l'année 2021 a été riche en développements positifs, qui sont autant de preuves du dynamisme de la Fondation des Parkings.

Nous avons conclu pas moins de 13 nouveaux contrats entre janvier et décembre 2021, renforçant notre position de leader en Suisse dans la gestion du stationnement.

Le plus important d'entre eux est, sans nul doute, celui signé en fin d'année avec les Hôpitaux Universitaires de Genève, qui nous confient la gestion du stationnement sur 7 sites, soit près de 1'900 places. Rendu possible grâce à l'implication et l'étroite collaboration de tous les départements de la Fondation, ce mandat est la reconnaissance de nos compétences, de l'exhaustivité de notre offre et une belle carte de visite pour l'avenir !

Répondant aux besoins accrus en matière de transfert modal, nous avons inauguré 2 nouveaux parkings, le P+R Vailly et le P+R Trèfle-Blanc, soit près de 500 places de stationnement supplémentaires, à proximité immédiate de l'autoroute et bien desservies par les transports publics.

Nous avons également étoffé notre offre de stationnement à destination des vélos, y compris les vélos-cargo, avec la mise en service de la vélostation Vailly (27 places) et l'agrandissement de celle des Gazomètres (44 places). Notre système d'accès aux vélostations, *velocity.ch*, s'est largement diffusé en Suisse alémanique et un service d'assistance germanophone a été mis en place afin de

répondre au mieux aux besoins et questions des exploitants et usagers. À la fin 2021, 32 vélostations sur 73 en Suisse en sont équipées, ce qui représente 44 % des vélostations et 35 % des villes.

Afin de favoriser une mobilité décarbonée, nous avons continué à déployer notre offre de points de recharge pour tous types de véhicules électriques. En 2021, plus de 100 nouvelles places voitures ont ainsi été équipées, pour un total de plus de 300 points répartis dans 34 parkings. A terme, la Fondation prévoit d'équiper 700 places supplémentaires pour atteindre un total d'environ 1'000 places dans un délai de 5 ans.

Sur la voie publique, 2021 a été marquée par les actions visant à mettre fin au stationnement illégal des deux-roues motorisés sur les trottoirs. Le Service du Stationnement de la Fondation a activement participé à la vaste campagne d'information et de sensibilisation, initiée par le département des infrastructures, à l'attention des deux-roues motorisés et a su gérer avec professionnalisme les inévitables réactions des usagers face au renforcement du contrôle voulu par l'Etat.

Au terme de cette deuxième année marquée par la pandémie, dans une conjoncture difficile où les acteurs de la mobilité, tout comme les usagers, n'ont pas été épargnés par les effets adverses, les comptes de la Fondation montrent un bénéfice net qui se maintient au niveau de 2020, à près de 7 millions de francs suisses. La bonne diversification des sources de revenus a permis d'assurer cette régularité.

Le modèle de la Fondation, alliant mission de service public et gestion d'entreprise dans un environnement concurrentiel, semble plus que jamais la réponse aux défis à venir en matière de mobilité durable. Il nous donne l'agilité indispensable pour répondre aux enjeux climatiques, en anticipant et accompagnant l'évolution des habitudes de déplacement.

Damien Zuber



Gouvernance

La gouvernance de la Fondation des Parkings est assurée par le Conseil de Fondation, le Bureau du Conseil et la Direction.

Le Conseil de Fondation

Les membres sont désignés par le Conseil d'Etat (CE), par le Conseil administratif de la Ville de Genève (VG), par l'Association des communes genevoises (ACG) et par les membres de chaque parti représenté au Grand Conseil (GC).

Président

Antoine de Raemy (CE)

Vice-président

Claude Miffon (GC), Parti Libéral-Radical

Membres

Michael Andersen* (GC), Union Démocratique du Centre

Jean Berthet (GC), Parti Socialiste

Martine Casutt-Etter (GC), Parti Démocrate-Chrétien

Elisabeth Chatelain (CE)

Christian Flury (GC), Mouvement Citoyens Genevois

Jérémy Gardiol** (GC), Union Démocratique du Centre

Nathalie Hardyn (CE)

Asma Hovagemyan (CE)

Philippe Krebs (VG)

Dominique Leuba (CE)

Jacques Moret (VG)

Isabelle Rasmussen (ACG)

Nicolas de Saussure (CE)

Dominique Tinguely (GC), Les Verts

Cécilia Zaugg (GC), Ensemble à Gauche

* jusqu'au 21.06.2021

**depuis le 29.11.2021

Le Conseil de Fondation s'est réuni à 6 reprises en 2021.

Le Bureau

Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de :

Antoine de Raemy

Claude Miffon

Elisabeth Chatelain

Nathalie Hardyn

Nicolas de Saussure

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu 9 séances en 2021.

L'organe de révision

Dans sa séance du 8 mars 2021, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a mandaté la société Deloitte SA en tant que contrôleur aux comptes pour l'exercice 2021.

La Direction

Damien Zuber, Directeur général

Jeanne Baur, Directrice Exploitation

Stéphane Bertossa, Directeur Administration & Finances

Laurent Drème, Directeur Travaux & Planification

Gilles Marcoz, Directeur Systèmes d'Information

Gaëtan Mascali, Directeur Service du Stationnement



De g. à d.: Gilles Marcoz, Laurent Drème, Jeanne Baur, Damien Zuber, Stéphane Bertossa, Gaëtan Mascali.



Domaines d'activité

Travaux & Planification

- Planification stratégique d'ouvrages
- Etudes préliminaires et préparation des dossiers projets
- Procédures d'autorisations de construire
- Préparation des projets de loi pour le financement des constructions
- Construction de parkings
- Procédures et suivi des travaux d'entretien lourd
- Conseils et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction, l'aménagement et l'équipement des parkings

Exploitation

- Conseil et accompagnement
- Centre de contrôle – vidéosurveillance 24h/24, 7j/7
- Maintenance technique (bâtiments, systèmes de péage, horodateurs)
- Interventions et rondes sur sites
- Contrôle du stationnement sur domaine privé
- Patrouilles de sécurité
- Nettoyage et contrôle qualité
- Spécifications, tests, mise en oeuvre et maintenance de solutions d'accès et de paiement du stationnement
- Systèmes de paiement et d'accès aux vélostations : velocity.ch

Service du Stationnement

- Contrôle du stationnement sur le domaine public
 - Ville de Genève
 - Lancy
 - Carouge
 - Vernier
 - Satigny
- Service juridique

Administration & Finances

- Planification financière et gestion comptable
- Contrôle de gestion
- Gestion administrative et financière de mandats tiers
- Gestion des abonnés
- Gestion des macarons annuels Habitant et Entreprise
- Gestion des macarons multizones journaliers

Systèmes d'Information

- Définition de la stratégie en matière de systèmes d'information
- Mise en oeuvre et maintenance des moyens informatiques
- Implémentation de nouveaux services numériques à destination des clients et partenaires
- Support de la méthode et des outils de gestion de projets

Collaborateurs

Evolution des effectifs

Pour faire face à la croissance continue de nos prestations, tout en maintenant un service de qualité, nous avons continué à renforcer nos équipes.

Départements	2021	2020	2019
Direction générale	9	8	7
Travaux & Planification	4	5	4
Exploitation	48	45	42
Service du Stationnement	90	94	90
Administration & Finances	22	21	20
Systèmes d'Information	15	13	12
Apprentis	6	5	5
Total au 31 décembre	194	191	180

Effectifs Hommes: 120

Effectifs Femmes: 74

Equivalents plein temps: 187.2 (y compris apprentis)

La Fondation des Parkings a reçu pour l'année 2021 le label « 1+ pour tous ». Ce label distingue les entreprises qui recrutent, à compétences égales, des personnes au chômage ou en recherche d'emploi et s'engagent ainsi en faveur de l'intégration par le travail à Genève.

La Fondation est activement engagée dans la formation d'employés de commerce, d'agents relation client et d'informaticiens en technique des systèmes. En 2021, elle a intégré une nouvelle formation d'apprentissage, celle de médiamaticien. Elle offre à ses apprentis une formation et un suivi de qualité, afin de les préparer à l'obtention de leur certificat fédéral ou leur maturité professionnelle intégrée ainsi qu'à leur entrée dans la vie professionnelle.

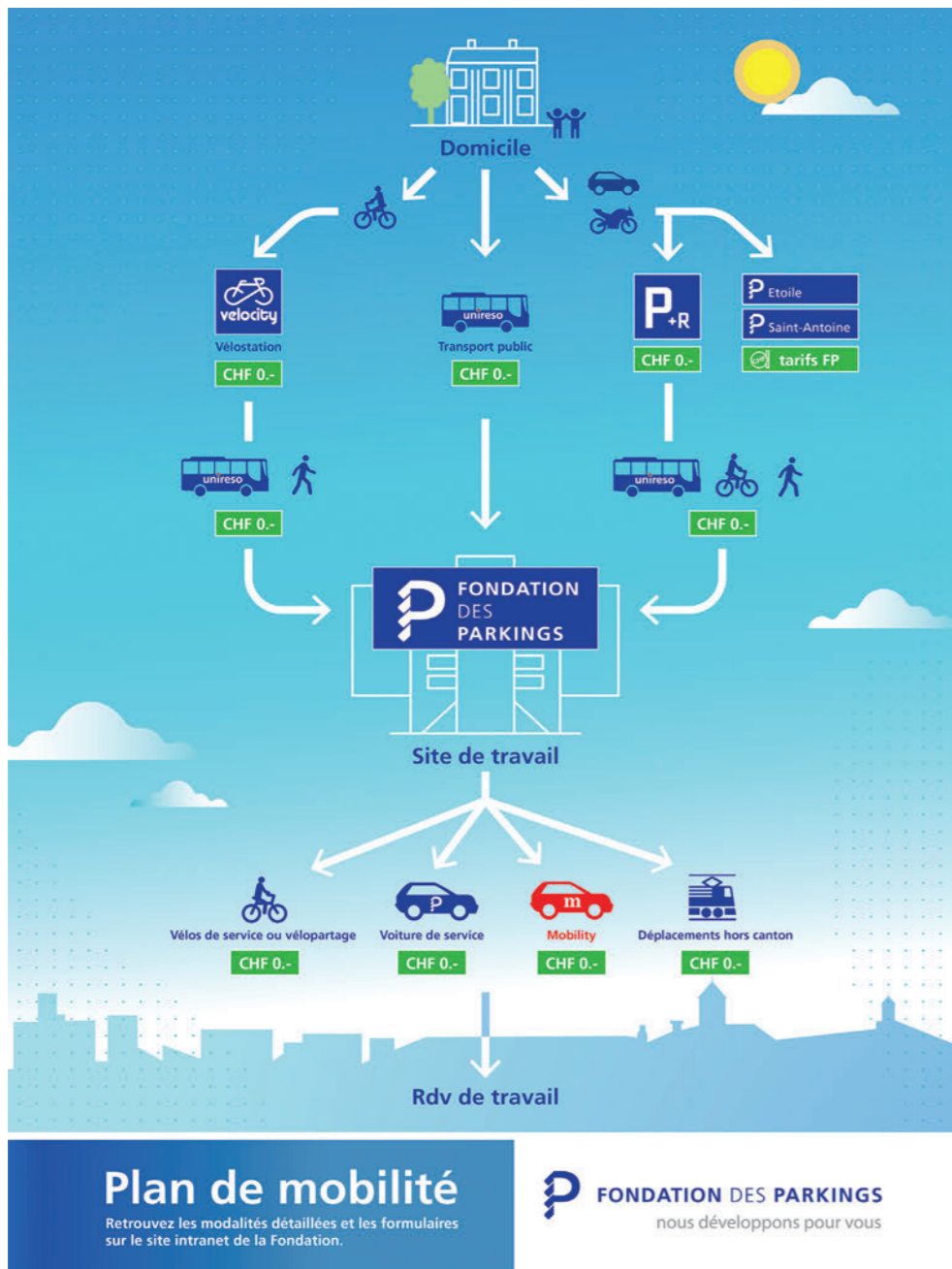


Mise en place d'un nouveau d'un plan de mobilité

La Fondation s'est dotée d'un plan de mobilité dès 2010. En 2021, afin de tenir compte du fort développement des nouvelles mobilités, de la mise en service du Léman Express ainsi que de l'introduction du télétravail, le plan a été revu afin d'encourager encore davantage l'utilisation des modes de transport alternatifs à la voiture (ou un meilleur usage de cette dernière) dans le cadre des déplacements domicile-travail et des déplacements professionnels des collaborateurs.

Principales mesures:

- gratuité de l'abonnement unireso tout Genève Zone 10 pour tous les collaborateurs ou prise en charge des autres zones à concurrence de CHF 500.-,
- gratuité du stationnement dans les vélostations de la Fondation,
- utilisation gratuite des réseaux Mobility et de vélopartage pour les déplacements professionnels,
- subvention pour l'achat d'un vélo,
- gratuité des P+R (hors P+R Etoile).



P+R BOUT-DU-MONDE

72  2



Activités en chiffres

Parcs relais

P+R	Voitures	Voitures électriques	Véhicules Mobility	Motos	Motos électriques	Vélos
Bachet-Praille (Voie Centrale)	209			11		36
Balexert*	300					
Bernex	266	4	1	26		60
Bout-du-Monde	89					
Etoile	561	18	4	64		53
Frontenex	27					
Gare de Meyrin	57					
Genève-Plage	891	18		22		178
Ikea*	100					
L'Uche*	50					
Les Mouilles*	105		3			
Meyrin-Gravière	49					
Moillesulaz	388	12	1			
P26*	200					
P47*	50					
Pré-Bois	209					28
Sécheron	413	18		67		53
Sous-Moulin	896	18				110
Trèfle-Blanc	161			10		
Tuileries	39			2		
Vailly	278	6		8		25
Versoix centre gare*	78					
Sous-total places	5'416	94	9	210	0	543
Nbre de parkings	22	7	4	8	0	8

* La Fondation dispose d'un quota d'abonnements P+R dans ces parkings mais n'en assure pas la gestion.

Parkings habitants et publics de la Fondation

Parkings	Voitures	Voitures électriques	Véhicules Mobility	Motos	Motos électriques	Vélos
Alpes	239	10	1	80		
Butini (ex Prieuré)	585	12		33		
Coudriers	112					
Gare de Chêne-Bourg	497	12	2	131	4	
Gazomètres	321	6	9	33	2	44
Grandes-Communes	296			44		
P48	1'850					
Saint-Antoine	468	32	9	73	6	23
Tilleuls	405		3	49		
Vengeron sous-voie	35			66		
Vieux-Moulin	188			34		
Sous-total places	4'996	72	24	543	12	67
Nbre de parkings	11	5	5	9	3	2
Total places	10'412	166	33	753	12	610
Nbre total parkings	33	12	9	17	3	10

Parkings habitants et publics de tiers

Parkings	Voitures	Voitures électriques	Véhicules Mobility	Motos	Motos électriques	Vélos
Arbères	625	6		45		
Centre Communal de Carouge	248					
Champel Park	92					
Cornavin	838	20	23	127	6	
David-Dufour	388	10		102		
Edouard-Olivet	25					
Esplanade Pont-Rouge	366			131		214
Fontenette	112			69		
Gare des Eaux-Vives	482	5	5	75		
H-Cluse	503	3				
Hepia	186	10		30		
Hippomène	168			22		56
Hôtel des Finances	325	14		114	1	56
La Chapelle	96		1	16		
Lombard	736	13	6	91		
Maison int. de l'environnement	329			7		
Meyrin Village	110					
Montagne centre	63					
Nations	1'182		2			
Octroi	297		6			
Place de Pont-Rouge	354			75		
Plainpalais	752	18	12	76	6	
Point Favre	44	1				
Quai Ernest-Ansermet	593	10		102		
Sardaigne	323		6			
Service des sports Ville de Genève	99					
Skylab	147			2		
Sports	218	2		58		
Square du Stand	199		2	61		32
Tours de Carouge	215			24		
Uni-Dufour	185	10		32		51
Uni-Mail	172	10	4	56		
Val d'Arve	246	6		8		
Vergers	431	6		38		
Ville de Versoix (5 parkings extérieurs)	750					
Gitana (télégestion)	71			5		
Palexpo P12 (télégestion de nuit)	1'500					
Savièse Saint-Germain (télégestion)	255	2		13		
Télécabine de Vercorin (télégestion de nuit)	200					
Ville d'Onex (télégestion de nuit, 9 parkings)	571					
Ville de Sion (télégestion, 3 parkings)	1'603	16				
Total places	16'099	162	67	1'379	13	409
Nbre de parkings	55	18	10	25	3	5

Parkings privés de l'Etat de Genève

Les parkings privés de l'Etat de Genève sont destinés principalement au personnel des établissements et services publics.

Secteurs	Voitures		Voitures électriques		Véhicules Mobility		Motos		Motos électriques	
	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings
Hyper-centre (A)	134	7					16	2		
Centre-ville (B)	756	13			2	1	27	2		
Ville (C)	1'584	35	3	2	1	1	36	2	1	1
Ville-périphérie (D)	794	17								
Périphérie (E)	1'835	38					10	2		
Total	5'103	110	3	2	3	2	89	8	1	1

Vélostations

Vélostations	Vélos	Adresse	Commune
CFF Cornavin	144	Place de Montbrillant 4	Genève
Eaux-Vives Sud	214	Route de Chêne 7	Genève
Gare de Chêne-Bourg	238	Place de la Gare 5	Chêne-Bourg
Lancy-Bachet	274	Chemin du Gui	Lancy
Lancy-Pont-Rouge	1029	Place de la Gare	Lancy
Montbrillant	336	Place de Montbrillant 9	Genève
Aarau*	530	Bahnhofplatz 3a	Aarau
Bellinzona*	112	Viale Stazione 36b	Bellinzona
Vélostation Buchs*	89	Bahnhofplatz 3	Buchs SG
Coppet*	50	Rue de la Gare 90	Coppet
Delémont*	109	Place de la Gare 9	Delémont
Interlaken*	90	Bahnhofstrasse 28	Interlaken
Lausanne gare*	108	Avenue de la Gare 43b	Lausanne
Neuchâtel*	78	Place Blaise Cendrars 3	Neuchâtel
Port d'Ouchy*	52	Place de la Navigation 3	Lausanne
Schaan Bahnhof*	100	Postplatz 5	Schaan (LIE)
SG Fachhochschule*	350	Lagerstrasse 8	St. Gallen
SG Hauptpost*	90	Bahnhofplatz 7	St. Gallen
Sion*	44	Parking de la gare Sud	Sion
Thoune*	380	Am Bahnhof	Thun
Winterthur Gleis 3*	134	Bahnhofplatz 5	Winterthur
Winterthur Rudolfstrasse*	706	Rudolfstrasse 18	Winterthur
Winterthur Stellwerk*	798	Bahnhofplatz 17	Winterthur
Yverdon*	175	Avenue de la Gare 6	Yverdon
Total places	6'230		

* Ces vélostations sont équipées du système velocity développé par la Fondation, qui n'assure pas la gestion de ces ouvrages.

Récapitulatif des places de stationnement (hors voie publique)

Typologie		Parkings Fondation	Parkings de tiers	Parkings privés Etat	Vélostations	Total
Voitures	Nbre parkings	33	55	110		198
	Nbre de places	10'412	16'099	5'103		31'614
Voitures électriques	Nbre parkings	12	18	2		32
	Nbre de places	166	162	3		331
Véhicules Mobility	Nbre parkings	9	10	2		21
	Nbre de places	33	67	3		103
Motos	Nbre parkings	17	25	8		50
	Nbre de places	753	1'379	89		2'221
Motos électriques	Nbre parkings	3	3	1		7
	Nbre de places	12	13	1		26
Vélos	Nbre parkings	10	5		24	39
	Nbre de places	610	409		6'230	7'249



Gestion des macarons

Depuis 1998, la Fondation des Parkings gère l'ensemble des macarons. Le bénéfice de cette activité lui revient intégralement. Il est destiné à la construction et à l'exploitation de parcs relais (P+R) et de parkings pour habitants.

Les macarons annuels permettent aux habitants, commerçants et entreprises de stationner sur la voie publique, dans les zones à macarons de leur secteur, sans limite de temps (sauf ordre de la police).

Les macarons multizones Tout Public permettent de stationner, pour une journée ou une demi-journée, dans toutes les zones à macarons du canton, sans condition particulière.

Les macarons multizones Plus permettent aux entreprises disposant de véhicules sérigraphiés de stationner sur les places bleues et blanches des zones à macarons, dans le cadre de leur activité professionnelle, pour une journée ou une demi-journée.

multipark.ch

Depuis le 31 décembre 2021, tous les macarons journaliers sont dématérialisés via l'application web de la Fondation, multipark.ch. Celle-ci permet l'achat et l'activation de macarons journaliers virtuels, en tout temps et à distance. Les usagers n'ont ainsi plus besoin d'apposer un macaron journalier physique derrière leur pare-brise, le contrôle du droit de stationnement se faisant à partir de la plaque d'immatriculation du véhicule.

Macarons en Ville de Genève

Zones		Habitants	Entreprises	Total
Acacias	O	542	46	588
Champel	G	1'561	147	1'708
Cité Vieusseux	Q	1'307	78	1'385
Cluse	H-HB-HC	1'958	125	2'083
Eaux-Vives	D	1'673	201	1'874
Florissant	F	1'137	58	1'195
Grand-Pré/St-Gervais	K-KA	1'890	136	2'026
Jonction-Bastions	I-IC	1'377	95	1'472
Nations	M	538	24	562
Pâquis/St-Gervais	L-LA	1'213	171	1'384
Petit-Saconnex	P	887	114	1'001
St-Jean/St-Gervais	J-JA	1'713	105	1'818
Sécheron	N	115	4	119
Tranchées-Rive/Cité	E-EB-C	1'428	516	1'944
Vieille-Ville	B-BB *	502	172	674
Total au 31.12.2021		17'841	1'992	19'833

* B = rues résidents; BB = rues piétonnes

Macarons annuels dans les communes

Communes	Date d'introduction	Habitants	Entreprises	Total
Lancy	01.05.2011	2'188	126	2'314
Vernier (43A)	01.10.2012	871	34	905
Vernier (43B)	01.05.2013	404	14	418
Chêne-Bourg	01.10.2012	380	27	407
Plan-les-Ouates	01.10.2012	337	49	386
Carouge	01.01.2013	2'094	392	2'486
Onex	01.03.2013	1'197	37	1'234
Chêne-Bougeries	01.10.2013	443	29	472
Thônex	01.05.2014	241	15	256
Meyrin	02.06.2014	795	26	821
Hermance	01.02.2016	169	11	180
Jussy	01.03.2016	11	0	11
Cologny	01.02.2017	35	5	40
Confignon-Village	01.07.2017	80	8	88
Cressy (Confignon-Bernex)	01.07.2017	159	7	166
Versoix	01.09.2017	302	29	331
Puplinge	01.04.2018	92	1	93
Corsier	01.07.2018	61	4	65
Grand-Saconnex	01.05.2019	132	7	139
Vernier (43C)	01.06.2019	190	11	201
Croix-de-Rozon (Bardonnex)	01.07.2019	24	0	24
Total au 31.12.2021		10'205	832	11'037

Par rapport à 2020, les ventes de macarons annuels Habitant et Entreprise restent stables.

Macarons journaliers multizones

En 2021, 46'620 macarons multizones Tout Public ont été vendus.

En 2021, 148'157 macarons multizones Plus ont été fournis aux professionnels (camionnettes-outils, approvisionnement de chantiers, interventions d'urgence).

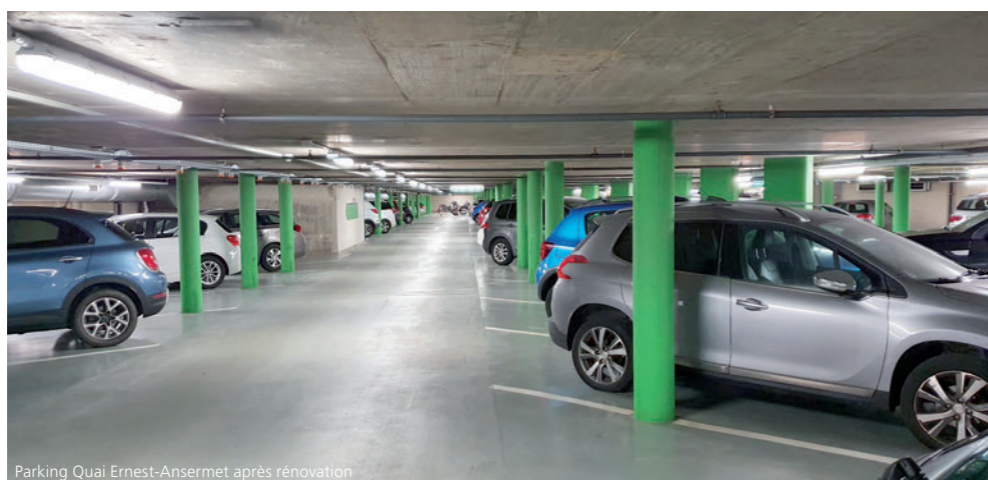
Développement durable

Une démarche d'amélioration continue dans tous les travaux menés

En 2021, les luminaires néons du parking Quai Ernest-Ansermet ont été remplacés par des LED. Quelques luminaires complémentaires ont été ajoutés dans certaines parties du parking pour améliorer le confort visuel, notamment dans la zone motos ou à des endroits où le plafond est encombré de matériel technique empêchant une bonne

diffusion de l'éclairage. Tous les luminaires sont couplés à des détecteurs de présence afin de réguler l'intensité lumineuse, favorisant ainsi une réduction de la consommation électrique.

La production de chauffage au gaz des bureaux de Saint-Antoine a été remplacée par une pompe à chaleur, en fin d'année 2021. Le bilan du gain CO2 sera établi en 2022.



Parking Quai Ernest-Ansermet après rénovation

Une politique achats responsables

En 2021, la Fondation des Parkings a consolidé les démarches précédemment instaurées, lui permettant de garantir son engagement, notamment :

- par la signature d'une convention d'objectifs avec le service cantonal de développement durable, incluant la mise en place d'indicateurs de développement durable et de cibles à atteindre, dans les domaines suivants :
 - conditions de travail :
 - absentéisme,
 - répartition des cadres hommes/femmes,
 - temps partiel,
 - formation.
 - environnement / énergie :
 - fourniture d'énergie 100 % renouvelable,
 - autoproduction d'énergie,
 - consommation,
 - émission de CO2,
 - part des déchets incinérables.
 - mobilité.



Parking Quai Ernest-Ansermet avant rénovation

- loyauté des pratiques: marchés publics incluant des critères de développement durable.
- communauté et développement local :
 - favoriser les apprentis,
 - favoriser la réinsertion locale.

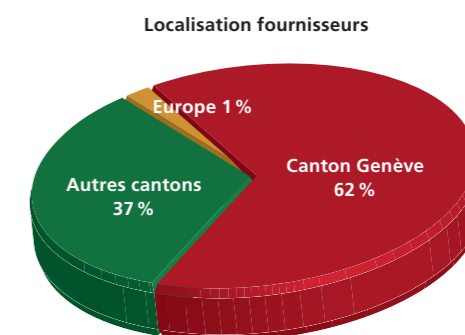
L'objectif est d'atteindre les cibles définies, en 2023.

- par la participation à des groupes de travail au niveau de l'Etat :
 - achats responsables,
 - numérique responsable,
 - gestion des déchets.

En parallèle, elle a poursuivi les actions en cours :

- en intégrant systématiquement dans les appels d'offres le permettant des critères de développement durable, à hauteur de 5 % à minima, notamment pour les projets suivants :
 - nouvelle application du contrôle du stationnement,
 - infrastructure de stockage informatique,
 - nettoyage des locaux administratifs,
 - P+R Trèfle-Blanc.
- en pérennisant une stratégie achats garantissant le respect de l'environnement :
 - acquisition de véhicules électriques,
 - achat de matériel de bureau labellisé : papier recyclé 100 %, fournitures de bureau disposant de labels reconnus (mise en place d'un catalogue de produits écologiques pour l'ensemble des services), consommables informatiques reconditionnés, labellisés et de grande capacité,
 - achat d'imprimés (enveloppes, papier à entête, documents de communication...) 100 % recyclés et disposant de labels reconnus,
 - achat de machines à café suisses professionnelles pour tous les services et de café éthique en grains,
 - projet en cours de passage à des papiers essuie-mains et papiers toilette ecolabellisés et recyclés.

- en garantissant une gestion suivie de ses déchets :
 - mise en place d'un projet de gestion centralisée des déchets avec la société Green Office,
 - harmonisation des prestataires de gestion des déchets.
- en travaillant en priorité avec des fournisseurs suisses et locaux :
 - 62 % sont localisés dans le canton de Genève, (- 3 % par rapport à 2020),
 - 99 % sont en Suisse (+ 1 % par rapport à 2020),
 - Le 1 % restant est en Europe.



ENTREPRISE ENGAGÉE 2022





Travaux & Planification

Nouveaux ouvrages – réalisations et projets

Parking de la gare de Chêne-Bourg

Après 6 mois de travaux au niveau -5 et la réalisation des sas d'ascenseurs et cages d'escaliers au rez-de-chaussée du bâtiment Tourmaline, le parking a été soumis aux tests de sécurité et de protection incendie, sous le pilotage de l'ingénieur sécurité et sous le contrôle de la police du feu, pendant tout le mois de juillet. Finalement, l'ouvrage de près de 500 places voitures et 130 places motos a pu être mis en service dans sa totalité dès le 1^{er} août 2021. Quelques travaux complémentaires sont prévus en 2022 pour couvrir et fermer les deux cages piétons, afin d'améliorer le confort des usagers en cas d'intempéries.

P+R Vailly provisoire

Lors du prolongement de la ligne 14 du Tram jusqu'à la sortie de Bernex sur la route de Chancy, les services du Canton ont inauguré, début juillet 2021, un nouveau P+R de près de 300 places autos et motos. Cette surface à la géométrie confortable comporte, en outre, une douzaine de bornes de recharge pour les véhicules électriques, ainsi qu'une vélostation fermée et équipée du système d'accès sécurisé velocity, développé en interne. La Fondation exploitera ce parking jusqu'à la mise en service d'un futur P+R définitif, en projet dans le cadre du PLQ Vailly Sud.

P+R Vailly définitif

Les études se sont poursuivies pour la réalisation de 450 places P+R au sein du PLQ Vailly Sud, entré en enquête technique dans le courant du mois de décembre. Ces emplacements P+R seront intégrés à un parking mutualisé de 700 places, comprenant par ailleurs des emplacements destinés aux futurs habitants et employés du quartier.

P+R Trèfle-Blanc provisoire

Après une longue attente de l'autorisation de construire, les travaux ont finalement pu démarrer le 2 août. Une fois effectués le



désamiantage et la démolition des 5 anciennes maisons présentes sur les parcelles, une analyse de la pollution et de la perméabilité des terres a dû être menée, avant la création des surfaces de parking et la pose des différentes couches. La perméabilité du terrain a rendu possible l'utilisation de dalles alvéolées sur les places de stationnement, permettant la récupération de l'eau pluviale sans devoir recourir à un réseau de conduites enterrées et à un bassin de rétention. Seules les pistes de circulation ont été réalisées en asphalte (drainant). Ce parking provisoire de 160 places voitures et 10 places motos a été mis en service le 1^{er} décembre 2021.

P+R Trèfle-Blanc définitif

Les études et les séances de coordination avec l'Etat et l'office cantonal des transports se sont poursuivies, en prévision du projet global regroupant le P+R et la nouvelle patinoire. Un concours commun d'architecture est prévu au printemps 2022. Les travaux de construction pourraient débuter en 2025, pour une mise en service du P+R dès 2028 et de la patinoire dès 2030. Le P+R aura une capacité d'environ 1'200 places voitures et 100 places motos.

Parking Butini (ex Prieuré)

Le parking de la rue Butini, situé sous la grande station SIG de filtration d'eau du lac, est constitué de 4 sous-sols pour une capacité

totale d'environ 560 places voitures. Les deux premiers niveaux du parking ont été transformés en parking public, tout en conservant les deux sous-sols inférieurs à l'usage privé des habitants du quartier.

Cette transformation, qui a fait l'objet d'une procédure d'autorisation, a nécessité des travaux conséquents pour la mise aux normes actuelles en matière de défense incendie. La mise en service pour le public est prévue en tout début d'année 2022.

P+R Veyrier-douane

Les démarches pour la création d'un nouveau P+R de 92 places, à proximité de la douane de Veyrier, se sont poursuivies en 2021. Le parking pourrait être mis en service au printemps 2022.

Projet P47-P49

Dans le cadre du développement du Pôle Multifonctions P47-P49, en lien avec le prolongement du tram vers Ferney-Voltaire, la Fondation prévoit de construire un P+R de 600 places permettant aux usagers pendulaires en provenance de Lausanne et de Ferney-Voltaire, ou depuis l'aéroport, de garer leur véhicule pour continuer leur trajet vers le centre-ville en transports publics, dès 2026.



Rénovations, aménagements et transformations

Ouvrages de la Fondation des Parkings

Halte Lancy-Bachet: aménagement des arcades

Le Département Travaux & Planification a accompagné la réalisation des aménagements, tels que la production de froid pour les denrées périssables. L'ouverture des arcades a eu lieu en juin 2021.

P+R Bachet-Praille (ex Voie Centrale): remplacement de la vélostation

La capacité du local vélos en place, un simple container aménagé, étant devenue insuffisante, il a été remplacé par une véritable vélostation de 50 places. Le nouveau local répond au cahier des charges en vigueur pour toutes les vélostations réalisées par la Fondation, avec notamment un système de contrôle d'accès velocity, une porte à ouverture rapide, un grillage standard, des places pour vélos-cargo et trottinettes, des équipements intérieurs de type casiers et station de gonflage, ou encore des prises de recharge pour les vélos à assistance électrique.

Parking de Saint-Antoine:

Transformation et extension des bureaux
Plusieurs modifications ont été apportées au projet, afin de répondre à toutes les demandes complémentaires des autorités. Malgré les nombreux réaménagements consentis par la Fondation, la demande d'autorisation de construire a finalement été refusée.

Remplacement du système de production de chaleur et du générateur électrique de secours

L'équipement servant à la fois à produire le chauffage et l'électricité en cas de coupure de courant a dû être remplacé en 2021. Une pompe à chaleur a été mise en place pour le chauffage et un nouveau générateur électrique a été installé. L'opération était particulièrement délicate, la moindre fausse manœuvre pouvant entraîner une coupure générale de courant, avec les conséquences que l'on peut imaginer, notamment l'arrêt de fonctionnement du

centre de contrôle, qui gère à distance 75 parkings et vélostations.

P+R Sous-Moulin: mise en place d'un contrôle d'accès complémentaire pour les piétons et les véhicules

Afin d'augmenter le niveau de sécurité du parking, la Fondation a décidé d'équiper le P+R Sous-Moulin d'un système de contrôle d'accès piétons et de portes rapides pour les entrées et les sorties véhicules. Dans cette optique, l'habillage des façades a été prolongé sur toute la hauteur du bâtiment. La mise en service de ce nouveau système est prévue pour le 1^{er} février 2022.



P+R Etoile: transformation et extension des bureaux

Le volume d'activités de la Fondation ne cesse d'augmenter chaque année. Il en découle une augmentation de ses effectifs, qui dépassent aujourd'hui la capacité en postes de travail. A l'instar des bureaux de son centre de contrôle de Saint-Antoine, la Fondation doit maintenant augmenter la surface de travail de ses bureaux de l'Etoile. Ainsi, la surface des locaux du rez-de-chaussée sera exploitée pour y aménager des salles de réunion, des locaux d'expédition et d'archivage, une cafétéria et des sanitaires avec douches pour le personnel,

ce qui permettra d'utiliser les surfaces ainsi libérées au 5^e étage pour y aménager des postes de travail. L'accueil de la clientèle sera par ailleurs reconfiguré. Une demande d'autorisation d'assainissement du rez-de-chaussée a été déposée en novembre 2021. La réalisation des travaux est prévue pour 2022.

P+R Tuileries

Les plans d'agrandissement du P+R actuel de 50 places ont été finalisés, en coordination et en collaboration avec les autres maîtres d'ouvrage voisins du PLQ du Champs-du-château. La demande d'autorisation de construire sera déposée début 2022, pour une mise en service qui pourrait avoir lieu à l'automne de la même année.

Signalisation Info-Parkings

Afin d'assurer la continuation du fonctionnement de ces panneaux relativement anciens, la Fondation a procédé au remplacement des faces avant des 77 caissons ainsi que du système de communication, où le système radio a été remplacé par la technologie 4G. La Fondation a par ailleurs été mandatée par les CFF pour guider les usagers jusqu'au nouveau parking souterrain de la gare des Eaux-Vives. A cette fin, trois caissons spécifiques seront ajoutés aux mâts dans ce secteur, ainsi qu'une signalisation fléchée, en accord avec l'office cantonal des transports. La mise en service est prévue début 2022.



P+R GENÈVE-PLAGE

863 18 4 22 178



2 6 E G E+ G+ 271

M4

Ouvrages de tiers

Parking Place de Cornavin

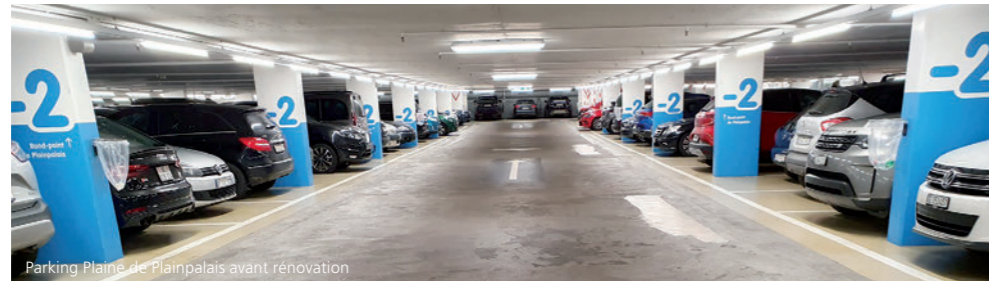
Dans le cadre du projet de transformation du pôle Cornavin par la Ville et le Canton, le parking doit, lui aussi, faire l'objet de plusieurs aménagements pour s'adapter aux modifications prévues en surface. Les piliers doivent être renforcés afin d'absorber les descentes de charges liées aux aménagements de surface, tels que le passage du tram et du TOSA. Le 1^{er} sous-sol doit être modifié afin d'accueillir les taxis, des places livraisons et une vélostation. Le stationnement des véhicules privés se fera exclusivement aux niveaux -2 et -3. Afin de désencombrer la place et permettre le passage des piétons et transports en commun, les trémies côté ville seront supprimées. Le positionnement des trémies d'entrée et de sortie côté rue de Lausanne sera modifié pour permettre la bonne exploitation du parking d'une part et la réalisation d'aménagements urbains qualitatifs d'autre part. La galerie commerciale va, quant à elle, être complètement refaite et modernisée, pour

Parking Plaine de Plainpalais: travaux d'assainissement des bétons et de rénovation de peinture

Les travaux, commencés en 2020, se sont poursuivis sur les 2 premiers sous-sols et dans les rampes intérieures. La surface de la zone motos et le nombre de bornes de recharge ont été augmentés, pour offrir désormais 76 places motos et 24 bornes pour véhicules électriques. Les travaux d'assainissement se termineront à l'été 2022. Pour compléter l'offre, une vélostation sera construite début 2022.

Parking de l'Hôtel des Finances: travaux d'assainissement des bétons dans les rampes et remplacement des descentes d'eaux usées

Dans ce parking construit en 1980, les rampes se sont dégradées et des fissures sont apparues. Une étude des dalles a été réalisée sur l'ensemble du parking pour définir le périmètre des travaux d'assainissement nécessaires. Au final, les travaux se limiteront essentiellement aux rampes et seront réalisés début 2022.



Parking Plaine de Plainpalais avant rénovation



Parking Plaine de Plainpalais après rénovation

s'adapter au projet de transformation de la gare, mais aussi pour le plus grand plaisir des chalands et des voyageurs.

Durant l'année 2021, le pool de mandataires chargé des études et de la direction des travaux a réalisé les études d'avant-projet (SIA 31). Les études du projet (SIA 32) seront réalisées en 2022.

Parking Battelle intérieur: installation d'une porte automatique pour les véhicules

Afin de sécuriser le parking, une porte automatique pour les véhicules a été installée. Durant la journée, le parking reste ouvert à tout public. La nuit, entre 22 heures et 6 heures, seuls les abonnés y ont accès.

Conseil et assistance aux maîtres d'ouvrage

L'expertise des ingénieurs et techniciens de la Fondation des Parkings est reconnue par toutes les autorités du Canton et même au-delà. La Fondation est régulièrement sollicitée par des propriétaires de parkings, des exploitants, des maîtres d'ouvrage ou des bureaux d'ingénieurs, pour des missions de conseil. En 2021, la Fondation a effectué des missions de conseil ou de représentant du maître de l'ouvrage pour plusieurs entités:

- Canton de Genève (Assistance à maître d'ouvrage (AMO) et représentant du maître d'ouvrage, l'office cantonal des bâtiments),
- Ville de Genève (conseils au service de la Gérance immobilière pour la mutualisation de deux de ses parkings),
- Parking Place de Cornavin SA (AMO pour le projet Pôle Cornavin),
- Parking Plaine de Plainpalais SA (AMO pour des travaux de rénovation),
- Projet PAV (conseil pour les équipements du parking des Vernets),
- HUG (conseil et pilotage de projet pour les nouveaux équipements de contrôle d'accès des parkings des HUG),
- Ville de Fribourg (conseil pour la réalisation d'une vélostation),
- Fondation des Evaux (Conseil pour la transformation et le contrôle d'accès du parking et pour la mise en place de systèmes de contrôle du site),
- CPEG (AMO pour des travaux dans le parking Lombard),
- Ville de Carouge (AMO pour des travaux de rénovation de 2 parkings),
- Parkings de l'écoquartier des Vergers (conseil pour le traitement de fissures et l'installation de bornes de recharge électrique).

Exploitation

Le contexte encore chahuté de l'année 2021 n'a pas entravé l'activité du département Exploitation. Il a pu poursuivre l'expansion de ses prestations, tout en assurant de manière pérenne les activités existantes, et ce grâce aux compétences et à l'expérience solides de ses équipes.

Nouveaux parkings

La Fondation des Parkings continue son développement, avec l'ouverture de deux nouveaux parkings relais - P+R Trèfle-Blanc et P+R Vailly - totalisant 439 places, ainsi que la reprise en gestion de six nouveaux parkings de tiers - Acacias 45, Edouard-Olivet, Meyrin Village (reprise en exploitation complète), Point Favre, Savièse Saint-Germain, Square du Stand (reprise en exploitation complète) - représentant 667 places, soit une augmentation totale de 1'106 places de stationnement sous gestion.

Horodateurs

Bien que la diminution du stationnement en voie publique soit une réalité et que le paiement dématérialisé tende à prendre une part prépondérante dans les habitudes de règlement, les horodateurs n'ont pas dit leur dernier mot. En effet, couplé au paiement par téléphone et à un contrôle dématérialisé, l'horodateur est une alternative intéressante à la solution de contrôle d'accès par un système de barrières, certes efficace, mais ne pouvant se justifier en termes de coûts pour des parkings en-dessous d'une certaine taille critique. Cette solution a séduit plus d'un propriétaire de parking et, avec 419 appareils en 2021, le parc d'horodateurs gérés par la Fondation enregistre même une légère progression de 2,1 %.

Parkings privés de l'Etat

La Fondation a été sollicitée afin de réaliser la mutualisation des parkings de l'Etat, requise par la mise en œuvre de l'arrêté visant à diminuer l'usage du véhicule privé pour se rendre sur son lieu de travail. Les abonnements et places attribuées ont ainsi été remplacés par un stationnement payant à l'heure.

Vélostations et velocity.ch

Avec une augmentation du nombre de places équipées du système de plus de 62 %, en comparaison à 2020, l'offre velocity.ch continue à susciter toujours plus d'engouement auprès des villes et des communes. 8 nouvelles vélostations ont souscrit à velocity.ch en 2021 : Aarau, Lausanne Gare, Schaan (LIE), Sion, Thoune, Winterthour Gleis 3, Rudolfstrasse et Stellwerk, représentant près de 2'800 places supplémentaires. Aujourd'hui, 44 % des vélostations suisses sont équipées de la solution velocity.ch, selon le Forum vélostations suisse.

Deux-roues motorisés

Le développement des emplacements de stationnement pour les deux-roues motorisés (2RM) se poursuit. L'effort constant d'électrification des places 2RM, ainsi que le confort et la sécurité du stationnement en ouvrage, se traduisent par une demande toujours plus forte. 239 places supplémentaires ont ainsi été créées en 2021.

Autopartage (Mobility)

L'autopartage requiert toujours plus de places de stationnement. Mobility enregistre une augmentation de 19,8 % des emplacements qui lui sont dédiés, par rapport à 2020, et annonce sa volonté de déploiement à plus large échelle, doublée de l'électrification de sa flotte. Par ailleurs, de nouveaux acteurs se profilent sur le marché, avec des attentes qualitatives nécessitant une capacité technique et des prestations que peu de gestionnaires du stationnement peuvent proposer.

Propulsion électrique, la demande ne cesse de croître

Alors que chez nos voisins, les parkings publics devront, à l'avenir, être équipés de points de recharge, selon un ratio obligatoire d'une borne pour vingt emplacements, la Fondation s'attèle, depuis plusieurs années déjà et sans y être contrainte légalement, à répondre à la demande toujours plus forte des usagers en points de recharge électrique. En 2021, 102 points de recharge voiture supplémentaires ont été mis à disposition et

le déploiement continue. Un appel d'offres en cours permettra d'équiper plus de cent points de recharge par année, durant les cinq années à venir. En complément de l'offre d'électrification du stationnement automobile, la Fondation apporte également un soin particulier aux emplacements destinés aux 2RM, dont l'électrification a progressé de plus

de 62 % en 2021, en comparaison à l'année précédente.

Pour conclure, en 2021, ce sont 1'774 places supplémentaires, tous moyens de transport motorisés confondus, qui ont été mises à disposition et 2'786 emplacements vélos.



Service du Stationnement

L'activité du Service du Stationnement (SDS) s'inscrit dans le cadre du Plan directeur du stationnement adopté par le Conseil d'Etat.

L'année 2021 conclut la première convention, d'une durée de trois ans, avec la Ville de Genève sur la prestation de contrôle du stationnement sur le territoire municipal.

Durant cette année, toujours marquée par la situation pandémique, le SDS a dû adapter son fonctionnement et son organisation pour pouvoir réaliser sa prestation, conformément aux objectifs fixés, dans le respect des mesures sanitaires.

Effectif et équipements

Au 31 décembre 2021, le SDS comptait 90 collaborateurs, soit 46.4 % des effectifs de la Fondation. Aucun engagement n'a été effectué durant cette année.

Le développement d'une nouvelle solution de contrôle est en cours, afin de dématérialiser les amendes d'ordre, les dénonciations ainsi que les avis de plainte. Cette application vise à renforcer l'efficacité du contrôle sur le terrain et à permettre une meilleure interaction avec le service des contraventions. Le marché a été adjugé à une entreprise locale.

Une troisième *Scan Car*, dotée de nouvelles technologies, a été intégrée au processus de contrôle et 2 nouveaux scooters électriques sont venus compléter le parc de véhicules du service.

Activités

Conformément à la stratégie de développement de la Fondation, de nouveaux appareils de saisie, intégrant les dernières évolutions technologiques, ont été mis à disposition des agents.

Au printemps et à l'automne 2021, le SDS, en collaboration avec les autorités cantonales et municipales, a participé à la mise en place et au déploiement d'une campagne d'information « terrain » à destination des conducteurs

de motos et de scooters. Cette campagne visait à les sensibiliser aux règles en vigueur en matière de stationnement des deux-roues motorisés et à les informer sur les possibilités de parcage légal, tant sur la voie publique que dans les parkings.

A l'automne, une fois la phase d'information terminée, le SDS a appliqué les instructions de l'Etat en matière de contrôle, conformément à la loi sur la circulation routière et à la politique de mobilité du Canton. Le changement de comportement constaté sur le terrain répond aux objectifs de l'Etat.

Une nouvelle convention avec la Ville de Genève a été conclue à la satisfaction des deux parties, pour les années 2022 et 2023.

Le SDS, indépendamment de l'activité de contrôle, a poursuivi ses actions d'information et de sensibilisation sur le stationnement des deux-roues motorisés et a rencontré régulièrement des commerçants et des entreprises, en particulier concernant la problématique des livraisons et des travaux.

La collaboration avec le service des contraventions, les polices municipales et les autres polices du canton, ainsi qu'avec les autorités respectives, s'est poursuivie de manière optimale, pour les activités de contrôle sur l'ensemble du domaine public des Villes de Genève, Lancy, Carouge, Vernier et de la Commune de Satigny.

Récapitulatif des places de stationnement sur la voie publique

Commune	Places gratuites limitées	Places gratuites illimitées	Places payantes	Total places voitures	Places 2 roues	Cases dites « de livraison »
Ville de Genève	16'671	211	3'851	20'733	14'731	1'208
Carouge	1'927	124	297	2'348	1'772	98
Lancy	2'575	66	268	2'909	1'240	36
Vernier	1'999	91	82	2'172	511	46
Total	23'172	492	4'498	28'162	18'254	1'388

Source: Office cantonal des transports, 2021.

Administration & Finances

Le personnel du département Administration & Finances a poursuivi sa double mission : se mettre au service de la clientèle en répondant à ses besoins administratifs et garantir des processus de gestion financière fiables et efficaces pour la Fondation des Parkings et ses clients institutionnels.

Macarons multizones et multipark.ch

Les macarons multizones de stationnement sur la voie publique possèdent leur propre plateforme de vente en ligne, lancée en automne 2020, multipark.ch. Dès le 1^{er} mars 2021, les nouveaux macarons vendus étaient tous dématérialisés. Après une période de transition d'une année ayant permis aux usagers d'utiliser ou de rendre les derniers macarons papier en leur possession, à compter du 31 décembre 2021, la totalité des macarons journaliers était dématérialisée.

Au cours de cette année de transition, 6'637 comptes de particuliers et 943 comptes d'entreprises ont été créés pour un total de 45'570 transactions d'achat.

Nouvelle politique de stationnement dans les parkings de l'Etat de Genève

La mise en œuvre des mesures concrétisant la politique du Conseil d'Etat pour le stationnement dans ses parkings - selon les arrêtés de novembre et décembre 2020 - s'est pleinement déployée en 2021. Les services à la clientèle ont géré les résiliations de 1'815

contrats. Sur ce nombre, 393 clients éligibles à des conditions strictes ont pu souscrire un nouveau contrat.

Dans les parkings privés de l'Etat, l'option des macarons « horodateurs », permettant aux ayants-droit agréés le règlement du stationnement par horodateurs ou téléphone, a été fortement promue.

Mise en service des P+R Vailly et Trèfle-Blanc

En date du 31.12.2021, l'ouverture de ces nouveaux parkings a permis de conclure ou transférer 252 contrats pour le P+R Vailly et 31 contrats pour le P+R Trèfle-Blanc.

Parkings des HUG

En vue de la reprise en gestion des parkings des HUG, le service de gestion de la clientèle s'est attelé à préparer le transfert ou la re-souscription, dans le respect des nouvelles règles, de 2'000 contrats avec des employés et 300 contrats avec des services internes et externes des HUG.

Ouverture des commerces de la halte Léman-Express de Lancy-Bachet

L'Etat a construit puis cédé à la Fondation 3 arcades destinées à accueillir des commerces de produits fabriqués localement. Au terme de longs travaux de transformation, les arcades, attenantes à la vélostation, ont été ouvertes en juin 2021.



Arcades Lancy-Bachet

Nombre d'abonnés

Type de parking	Auto	Moto
Parkings de la Fondation		
P+R	3'620	
Habitants/Publics	2'470	213
Parkings de tiers		
Habitants/Publics	6'641	557
Parkings privés de l'Etat	1'851	55
Abonnements multiparkings deux-roues motorisés		48
Total par catégorie de véhicule	14'582	873
Total abonnés au 31.12.2021	15'455	

P+R SOUS-MOULIN

 873  18  4  110



Systemes d'Information

Afin de soutenir le développement des activités de la Fondation des Parkings et l'évolution des technologies, la transformation numérique continue, en s'intégrant toujours plus profondément dans la stratégie de l'entreprise.

Structuration et organisation

Pour accompagner la croissance qui en découle, le Département des Systemes d'Information s'est structuré en 2021 avec la création d'un « Service Données ». Celui-ci est en charge de gérer le stockage, la transformation et l'exploitation des données de manière transversale. La structuration se poursuivra en 2022 avec la création du « Service Applications et Infrastructure » ainsi que du « Service Projets ».

L'équipe a par ailleurs été renforcée en septembre 2021 avec l'arrivée de deux « juniors » dans les rôles de *Business Analyst* et de Chef de projets.

Intégration de nouveaux parkings ou mandats

Outre l'équipement informatique des ouvrages ou l'accompagnement des différents métiers dans le déploiement de leurs prestations, le département participe à la gestion de



Vélostation de Winterthur

projets et à la coordination des actions. C'est le cas, notamment, du projet de reprise de la gestion des parkings des HUG, qui a impacté l'ensemble de la Fondation. Le déploiement d'une solution de contrôle d'accès innovante au parking Vieux-Moulin a, quant à lui, permis de s'affranchir des traditionnelles clés d'accès.

L'année a également vu l'avancée des projets de généralisation des technologies de comptage / guidage à la place et de lecture automatique des plaques en entrée / sortie, avec l'adjudication des marchés correspondants et les premiers déploiements.

Le paiement mobile du stationnement s'est étendu à de nouveaux parkings en parallèle du changement global des tarifs des parkings de l'Etat, générant un travail de tests conséquent.

Le processus de dématérialisation des droits de stationnement s'est également poursuivi avec l'abandon progressif des macarons sur les parkings privés.

Le partenariat avec SwissPass, entamé sur velocity.ch en 2018, s'est prolongé par l'activation de la solution de paiement liée au pass, pour l'accès au parking de la gare des Eaux-Vives.

Velocity.ch continue son extension, avec l'ouverture du service dans plusieurs communes du pays et même au Liechtenstein. Le système équipe désormais plus de 40 % des vélostations suisses selon le Forum vélostations suisse.

Contrôle du stationnement

L'usage des technologies mobiles est au cœur du contrôle du stationnement. Le matériel à disposition des agents a donc été remplacé pour tenir compte des derniers standards du domaine en matière de puissance et de sécurité dans une utilisation professionnelle. Les capacités de ce nouvel équipement seront exploitées par l'application de contrôle en cours de développement et permettront d'en améliorer l'efficacité et l'ergonomie.

Refonte du site internet

Le site internet de la Fondation, bien que déjà très complet en matière d'information, ne permet pas toujours aux utilisateurs de trouver facilement l'information qui les intéresse. Afin d'améliorer l'expérience utilisateur et mettre à jour les technologies utilisées, un nouveau site a été conçu pour être publié au premier trimestre 2022.



Système de comptage et guidage à la place

Socle numérique

Le programme du socle numérique se poursuit avec la mise en service, en fin d'année, du module tarifaire. Celui-ci permet de centraliser les calculs pour l'ensemble des opérateurs de paiement par téléphone et de répertorier l'ensemble des tarifs des parkings de la Fondation. Ceux-ci seront mis par la suite à disposition du public sur le nouveau site internet.

La constitution d'un référentiel des parkings unique pour l'ensemble de la Fondation a été lancée et constitue la prochaine étape de la construction du socle.

Sécurité et protection des données

Domaines primordiaux pour une bonne gestion, la sécurité informatique et la protection des données personnelles sont systématiquement intégrées dans les projets et font l'objet d'actions transversales spécifiques.

L'audit sur la gouvernance des systèmes d'information, mené par le Service d'audit interne de l'Etat de Genève, a d'ailleurs confirmé la pertinence des actions mises en place, tout en proposant certaines pistes d'amélioration.

Données

La création du « Service Données » a permis de concrétiser le déploiement des premières mesures et des outils qui sous-tendent la stratégie dans ce domaine. La consolidation des environnements et des processus a ainsi accéléré la production de tableaux de bord et de rapports. La dématérialisation des macarons ainsi que le suivi des prestations numériques en ont notamment bénéficié.

Infrastructure

Le début d'année a vu le déploiement d'un nouveau système de stockage permettant d'améliorer les performances des infrastructures et les délais de réaction en cas d'incident.

Les projets liés au socle numérique ont, par ailleurs, conduit à intégrer ou étendre les technologies de pilotage de l'infrastructure et de déploiement des applications les plus modernes. Celles-ci autorisent une plus grande flexibilité et une meilleure sécurité des systèmes, tout en réduisant les délais de mise en ligne de nouveaux services.

Focus – Mise en œuvre des nouvelles politiques de stationnement

Nouvelle politique d'abonnement dans les parkings de l'Etat

Fin 2020, dans le cadre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), qui lui fixe un devoir d'exemplarité, l'Etat de Genève a adopté une nouvelle politique de stationnement dans les 7'700 places de parking qui lui appartiennent ou qu'il loue. Il entendait ainsi agir sur la mobilité pendulaire et alléger la pression sur les quartiers du centre au profit des habitants et des visiteurs. La Fondation des Parkings a eu la délicate responsabilité de mettre en œuvre cette nouvelle politique, auprès de plus de 1'800 abonnés pendulaires, durant toute l'année 2021.

Concrètement, les contrats d'abonnement des pendulaires dans les parkings que l'Etat possède ou loue dans les secteurs du centre-ville (zones 1 et 2 selon la LMCE) ont été progressivement résiliés. Des exceptions ont toutefois été prévues, en tenant compte des besoins impératifs et des situations particulières.

Par ailleurs, certains tarifs mensuels pour les pendulaires ont été adaptés à la hausse de manière à se rapprocher des prix du marché.

Nouvelle politique tarifaire de la Fondation des Parkings

Parallèlement, la Fondation a progressivement introduit une nouvelle politique tarifaire dans une série de parkings qui lui appartiennent ou dont elle assure la gestion. Objectifs: favoriser le stationnement occasionnel en ouvrage plutôt que le recours à un abonnement incitant à l'usage journalier de la voiture, offrir des solutions avantageuses aux habitants et, ainsi, libérer de la place sur la voie publique pour les professionnels et le stationnement de courte durée.

Réduction des tarifs « visiteur » en journée, avec un tarif linéaire avantageux

Des tarifs horaires linéaires avantageux ont remplacé les tarifs progressifs dans 15 parkings à barrières gérés par la Fondation. Dans 8 grands parkings situés en ville, ce tarif est désormais de CHF 2.-/heure, soit CHF 20.-/10 heures.

Constat de départ, à l'origine de ce changement: le tarif « visiteur » appliqué jusqu'alors n'était pas favorable à un stationnement à la journée. Il était en moyenne de CHF 35.- pour une durée de 10 heures, soit environ un sixième du prix de l'abonnement mensuel. Dès

le septième jour de stationnement, il devenait donc plus économique de prendre un abonnement. Or, un usager ayant payé un mois d'abonnement préférera prendre sa voiture pour chaque trajet, car il n'économisera rien en utilisant un autre moyen de transport.

Dès lors, en réduisant le prix d'une journée de stationnement, les pendulaires sont incités à renoncer à leur abonnement et à utiliser plus ponctuellement leur véhicule, en payant un prix abordable. Ce nouveau modèle de tarification favorise également le télétravail, sachant que le stationnement est payant uniquement lorsque l'usager se rend au travail avec sa propre voiture.

Réduction du tarif « visiteur » aux heures creuses pour les voitures et pour les deux-roues motorisés

Cette mesure devrait permettre d'occuper les nombreuses places libres dans 12 parkings en ouvrage aux heures creuses (la nuit, de 19 heures à 7 heures, les samedis, dimanches et jours fériés) et améliorer la situation sur la voie publique, où les véhicules mal garés se multiplient la nuit, les dimanches et jours

fériés. Rappelons, par ailleurs, que le tarif de jour proposé pour les deux-roues motorisés dans l'ensemble des parkings gérés par la Fondation (1'800 places dans 36 parkings) est déjà très économique puisqu'il est de CHF 1.- pour 3 heures de stationnement.

Création d'une offre attractive pour le stationnement de longue durée

Le prix du stationnement pour un jour complet est désormais plafonné à CHF 24.- dans 11 parkings offrant de la disponibilité; un tarif de stationnement longue durée plus attractif encore (CHF 6.-/jour dès le 2^e jour) est proposé dans plusieurs d'entre eux.

Avec ces tarifs longue durée, la Fondation offre une solution pragmatique aux Genevois n'utilisant pas leur voiture pendant un certain temps ainsi qu'aux visiteurs et aux touristes, tout en améliorant la rentabilité des parkings sous-occupés.



Une large campagne d'information a été menée au printemps et à l'automne 2021, via de l'affichage rue, des spots TV et radio, de la publicité digitale et les réseaux sociaux. En mettant en avant les avantages des nouveaux tarifs horaires, la Fondation avait un double objectif:

- inciter les pendulaires utilisant les parkings du centre-ville à payer à l'usage plutôt qu'au forfait;
- inciter les usagers genevois se rendant en voiture au centre-ville de façon ponctuelle à se garer en ouvrage plutôt qu'en surface.



Stationnement à prix réduit dans les vélostations

8 vélostations, dont les 4 vélostations des gares du Léman Express, proposent désormais des tarifs extrêmement réduits, soit 1.- CHF par jour, 3.- CHF par semaine, 10.- CHF par mois et 120.- CHF par an, pour un stationnement protégé et sécurisé.

Pour mieux faire connaître l'offre de vélostations, durant les mois de juillet et août, une trentaine de vélos-cargo et vélos-taxi habillés aux couleurs de velocity et de la Fondation des Parkings ont circulé dans tout Genève.



Réduction du prix des abonnements Habitant dans tous les parkings de l'Etat de Genève

Les tarifs des abonnements Habitant dans les parkings de l'Etat proposant ce type de prestation ont été sensiblement réduits, afin de les rendre plus attractifs, et les demandes des résidents acceptées prioritairement par rapport à celles des pendulaires.

Cette mesure vise notamment à réduire le trafic généré par la recherche d'une place libre en zone bleue, à réduire l'utilisation des cases bleues par des véhicules-ventouses et à offrir plus de places sur la voie publique pour les professionnels ainsi que pour le stationnement de courte durée (achats).



Une action de communication ciblée a été menée en avril et mai 2021, afin de faire connaître cette nouvelle offre aux résidents des quartiers concernés, via l'envoi de courriers adressés et d'affichage dans un rayon de 300 mètres autour de 6 grands parkings : Quai Ernest-Ansermet, David-Dufour, Finances, Hepia, Uni-Dufour et Uni-Mail.



P+R TRÈFLE-BLANC (PROVISOIRE)

🚗 159 ♿ 2 🏍️ 10



🚇 L1 L2 L3 L4 TER

🚏 12 18

🚗 23 42 43 46 62 D 272

Etats financiers consolidés au 31 décembre 2021

Compte de résultat consolidé pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Budget 2021	Réalisé 2021	Réalisé 2020
Produits				
Produits des abonnements	4.12 & 4.13	9 487 078	8 598 024	8 960 773
Produits du parcage horaire	4.13	4 979 130	4 844 647	3 548 825
Produits des macarons	4.13	9 422 400	8 898 543	9 302 976
Produits différés de subventions d'investissement	23	94 556	144 289	111 134
Redevances pour la gestion administrative de parkings	4.13	1 635 039	1 638 879	1 450 445
<i>Redevances administratives de parkings d'entreprises associées</i>		263 176	303 810	203 172
<i>Redevances administratives de parkings tiers</i>		1 371 863	1 335 069	1 247 273
Redevances pour l'exploitation de parkings	4.13	5 794 026	5 588 514	4 762 520
<i>Redevances d'exploitation de parkings d'entreprises associées</i>		1 075 214	1 355 869	762 519
<i>Redevances d'exploitation de parkings tiers</i>		4 718 812	4 232 645	4 000 000
Redevances pour services fournis sur la voie publique		14 101 194	13 996 481	13 598 816
<i>Redevances pour le contrôle du stationnement Ville de Genève</i>		10 279 949	10 509 148	9 798 105
<i>Redevances pour le contrôle du stationnement autres communes</i>	4.13	2 367 860	2 240 423	2 271 762
<i>Redevances pour la gestion des systèmes de paiement</i>	4.13	1 453 385	1 246 910	1 528 950
Autres produits d'exploitation		740 817	1 157 301	1 137 491
<i>Produits des locations dépôts / surfaces</i>	4.12	213 245	166 239	330 839
<i>Publicité</i>	4.13	89 000	92 359	86 745
<i>Vente Energie « Solaire »</i>		80 000	78 355	89 781
<i>Honoraires et produits divers</i>	7	358 572	820 348	630 125
Total des produits		46 254 240	44 866 678	42 872 980
Charges				
Frais de personnel	4.10	22 300 189	22 016 134	21 054 272
<i>Frais de personnel</i>	8 & 24	22 084 164	21 860 621	20 997 349
<i>Frais du Conseil</i>		216 025	155 513	152 632
<i>Contribution à la recapitalisation de la CPEG</i>	4.10 & 24	0	0	-95 710
Frais d'exploitation		3 976 445	3 376 743	3 381 278
<i>Frais d'exploitation</i>		3 831 445	3 354 396	3 227 182
<i>Etudes</i>		145 000	22 347	150 043
<i>Info-Parking</i>		0	0	4 053
<i>Publicité P+R</i>		0	0	0
Frais d'entretien		2 044 000	1 655 529	1 369 104
Frais d'administration		4 295 050	4 088 936	3 600 168
<i>Frais généraux</i>		2 341 250	2 150 738	1 959 388
<i>Administration générale</i>		1 738 300	1 746 826	1 426 355
<i>Locaux administratifs</i>		215 500	191 372	214 425
Amortissements		8 537 639	7 627 609	7 706 650
<i>Amortissements immobilisations d'administration</i>		748 529	486 465	449 066
<i>Amortissements immobilisations d'exploitation</i>		7 789 110	7 141 144	7 257 584
Total des charges		41 153 323	38 764 950	37 111 471
Résultat opérationnel		5 100 917	6 101 728	5 761 510
Produits financiers	9	542 967	672 678	695 928
Charges financières	10	-272 711	-321 161	-258 555
Résultat avant sociétés associées		5 371 173	6 453 245	6 198 883
Part dans le résultat global des sociétés associées	18	1 123 584	468 120	832 024
Résultat de l'exercice		6 494 757	6 921 365	7 030 907

Bilan consolidé

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Réalisé 2021	Réalisé 2020
Actif			
Actif courant			
Liquidités et équivalents de liquidités	4.3 & 12	32 028 348	25 217 802
Compte de consignation des recettes de la voie publique	34	0	12 207 004
Débiteurs	4.4 & 13	993 065	2 782 656
Autres créances à court terme	4.4	1 000	307 503
Actifs transitoires	4.4 & 14	2 449 571	1 463 683
Total de l'actif courant		35 471 985	41 978 648
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	4.5 & 15	133 354 357	136 232 072
Immobilisations incorporelles	4.6 & 16	1 522 887	1 277 536
Réalisation en cours		2 499 589	1 678 290
Prêt et garanties à long terme	17	22 096 419	22 485 699
Participations	4.2 & 19	15 214 326	14 499 806
Total de l'actif immobilisé		174 687 577	176 173 403
Total de l'actif		210 159 562	218 152 051
Passif			
Fonds étrangers			
Engagements à court terme			
Recettes nettes de la voie publique à verser	34	0	12 637 871
Fournisseurs et autres créanciers	19	9 531 373	6 808 891
Revenus reçus d'avance	20	7 035 671	6 972 116
Part à court terme des emprunts à long terme	4.8 & 21	0	1 300 000
Garanties et consignés		574 204	571 674
Passifs transitoires		1 119 060	1 146 719
Total des engagements à court terme		18 260 308	29 437 271
Engagements à long terme			
Dettes à long terme	4.8 & 21	3 938 062	4 015 211
Subventions d'investissement	4.14 & 23	3 937 446	4 081 736
Provisions	4.9 & 22	100 000	100 000
Total des engagements à long terme		7 975 508	8 196 947
Total des fonds étrangers		26 235 816	37 634 217
Fonds propres			
	25		
Capital		100 000	100 000
Fonds réserve générale		2 000 000	2 000 000
Fonds statutaires		174 902 380	171 386 927
Résultat de l'exercice		6 921 365	7 030 907
Total des fonds propres		183 923 745	180 517 834
Total du passif		210 159 562	218 152 051

Variation des fonds propres consolidés

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Réalisé 2021

En milliers de CHF	Notes	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier						
		100	2 000	174 902	0	177 002
Résultat net de l'exercice						
					6 921	6 921
Soldes au 31 décembre avant affectation au résultat						
		100	2 000	174 902	6 921	183 924
Attribution aux fonds statutaires						
				3 461	-3 461	0
Part du résultat à verser à l'Etat de Genève						
	33				-3 461	-3 461
Soldes au 31 décembre après affectation au résultat						
		100	2 000	178 363	0	180 463

Réalisé 2020

En milliers de CHF	Notes	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier						
		100	2 000	171 387	0	173 487
Résultat net de l'exercice						
					7 031	7 031
Soldes au 31 décembre avant affectation au résultat						
		100	2 000	171 387	7 031	180 518
Attribution aux fonds statutaires						
				3 515	-3 515	0
Part du résultat versée à l'Etat de Genève						
	33				-3 515	-3 515
Soldes au 31 décembre après affectation au résultat						
		100	2 000	174 902	0	177 002

Flux de trésorerie consolidés pour les exercices clôturant au 31 décembre

En milliers de CHF	Réalisé 2021	Réalisé 2020
Activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	6 921	7 031
Variation des fonds d'amortissement des immobilisations	7 628	7 569
Charges et produits non monétaires	-468	-605
Diminution / Augmentation de l'actif courant	13 421	-5 315
Diminution / Augmentation du passif courant	-9 383	-13 149
Variation des autres passifs à long terme	-144	-111
Revalorisation des dettes à long terme	-112	-132
Transfert travaux en cours au résultat	0	120
Flux liés aux activités opérationnelles	17 862	-4 592
Activités d'investissement		
Parkings publics		
<i>Parking Saint-Antoine</i>	-86	-300
<i>Parking des Alpes</i>	-23	0
<i>Parking Gare de Chêne-Bourg</i>	-1 879	-277
Parkings Vélos		
<i>Velocity</i>	-48	-26
<i>Vélostation Lancy-Pont-Rouge</i>	-20	-632
<i>Vélostation Gare de Chêne-Bourg</i>	0	-10
<i>Vélostation Eaux-Vives Sud</i>	0	-9
<i>Vélostation Lancy-Bachet</i>	0	-6
Parkings Habitants		
<i>Butini (ex Prieuré)</i>	-1 258	-20
<i>Grandes-Communes</i>	-61	-45
<i>Gazomètres</i>	-93	-34
Parkings P+R		
<i>P+R Moillesulaz</i>	-39	-4
<i>P+R Etoile</i>	-5	-37
<i>P+R Sous-Moulin</i>	-156	-440
<i>P+R Sécheron</i>	-55	0
<i>P+R Genève-Plage</i>	-68	-199
<i>P+R Bachet-Praille (ex Voie Centrale)</i>	-105	-66
Bureaux et commerces du parking de l'Etoile		
<i>Bureaux administratifs</i>	0	-42
Etudes et chantiers de parking		
<i>P+R Trèfle-Blanc</i>	-22	-36
<i>P+R Trèfle-Blanc provisoire</i>	-883	-56
<i>P+R Tuileries en élévation</i>	-4	-13
<i>P+R Vailly provisoire</i>	-150	0
<i>P+R Veyrier douane</i>	-2	0
Autres immobilisations		
<i>Centre de contrôle (y c. Tri-monnaie)</i>	-580	-444
<i>Voie publique et horodateurs</i>	0	3
<i>Contrôle du Stationnement</i>	-276	-30
<i>Informatique de gestion, matériel et logiciel informatique</i>	-601	-704
Placements à CT et autres actifs à LT		
<i>Variation du prêt et des garanties à long terme</i>	389	389
<i>Achat d'actions</i>	-246	0
Flux liés aux activités d'investissement	-6 271	-3 038
Activités de financement		
<i>Remboursement d'emprunts</i>	-1 300	-1 300
<i>Variation des dettes à long terme</i>	35	36
Flux liés aux activités de financement	-1 265	-1 264
Variations des fonds propres		
<i>Affectation du 50% du résultat à l'Etat</i>	-3 515	0
Total des flux de trésorerie	6'811	8'893
<i>Liquidités au 1^{er} janvier</i>	25 218	34 111
<i>Liquidités au 31 décembre</i>	32 028	25 218
Variation des liquidités	6 811	-8 893



Notes aux états financiers pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2021

1. Informations générales

1.1 Présentation

La Fondation des Parkings (ci-après: la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public cantonal par la Loi H 1 13 sur la Fondation des Parkings, du 17 mai 2001 (LFPark). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, CP 1775, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique de mobilité du canton de Genève, les missions de la Fondation spécifiées à l'article 1 LFPark sont:

- de construire et d'encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics;
- d'exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée;

- d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficiaire d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs, pour un même objet, doit être soumis au Grand Conseil genevois pour approbation.

La dernière modification de la LFPark est entrée en vigueur au 1^{er} mai 2018 parallèlement et en conséquence de la Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP).

1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2021 était de 194 personnes pour 187.2 «équivalents plein temps», réparti comme suit:

Secteur	2021	2020
Direction générale	3.7	2.8
Service Ressources Humaines	2.0	2.0
Service Communication	1.8	1.9
Service Achats	1.0	1.0
Département Travaux & Planification	3.6	4.6
Département Exploitation	47.2	44.3
Département Service du Stationnement	87.5	91.0
Département Administration & Finances	19.6	19.4
Département Système d'Information	14.8	12.8
Apprenti(e)s	6.0	5.0
Total	187.2	184.8

1.3 Statut fiscal

La Fondation est exonérée en matière d'impôts sur le bénéfice et le capital en raison de son statut d'établissement de droit public cantonal.

1.4 Affectation du bénéfice

Conformément à l'article 35 de la LOIDP, sur proposition du Conseil de Fondation, le Conseil d'Etat détermine l'affectation du bénéfice réalisé. Sa décision tient notamment

compte des besoins de financement des investissements projetés par l'institution.

2. Base de préparation des états financiers

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers. En outre, les états financiers se réfèrent à la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ainsi qu'aux directives transversales sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et sur les subventions non monétaires.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des Parkings sont décrites en note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation. Les montants présentés sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses, selon les précisions fournies sur chaque tableau.

En raison des arrondis opérés dans les tableaux présentés, il se peut que quelques valeurs diffèrent de quelques francs.

2.1 Consolidation (IPSAS 35)

Le périmètre de consolidation des états financiers comprend, hormis la Fondation, les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA, dans lesquelles la Fondation détient respectivement 46.24 % et 49 % du capital social. L'analyse globale des relations entre les entités permet de conclure à une absence de contrôle direct ou indirect. La Fondation consolide ces deux entités par la méthode de mise en équivalence.

2.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs

présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers et ceux relatifs à la valorisation des engagements à long terme.

Voir aussi note 4.7

2.3 Changement de pratiques comptables

(i) Requalification des actifs non monétaires

A des fins d'alignement sur la nouvelle pratique comptable pour l'établissement des comptes consolidés de l'Etat de Genève, la Fondation a requalifié ses actifs non monétaires comme des actifs ne générant pas de trésorerie par opposition à des actifs générant de la trésorerie. Ces actifs, dont la vocation principale est d'assurer un service, peuvent générer des rentrées de trésorerie. Toutefois, en raison de la nature de la mission de la Fondation, ses actifs sont présumés non générateurs de trésorerie. Ce changement implique le remplacement de l'application de la norme 26 par la norme 21 dès l'ouverture des comptes 2020. Or, aucun indice de perte de valeur n'ayant été détecté, les valeurs relatives à l'exercice 2020 présentées restent identiques dans les états financiers 2021.

Les conséquences de ce changement de normes sont décrites sous la note 4.7.

(ii) Vente des abonnements unireso pour les abonnements P+R

Autre conséquence du litige entre la Fondation et l'Administration fédérale des contributions, réglé par jugement rendu le

27 octobre 2020 par le Tribunal administratif fédéral, la Fondation, lorsqu'elle vend un abonnement de transport unireso compris dans la gamme de produits combinés P+R, est désormais considérée comme vendeur direct pour le compte d'unireso. La valeur de l'abonnement unireso n'est plus comptabilisée en recette nette de commissions et en charge de redevance au compte de résultat, seuls les honoraires pour la vente et la gestion de ces titres sont reconnus en recette. Les chiffres de 2020 et du budget 2021 ont été retraités par reclassement pour la présentation des comptes 2021, cela sans effet sur les résultats.

(iii) Vente des macarons multizones par multipark.ch

A la suite de l'introduction de sa plateforme de vente numérique des macarons multizones, la Fondation a cessé la vente des macarons à gratter le 28 février 2021. Cette nouvelle solution permet de distinguer le moment de la vente du droit de stationnement de celui de son utilisation. Tant que les droits vendus ne sont pas employés par les usagers, les recettes ne sont pas encore reconnues au compte de résultat et vont au passif du bilan sous les produits reçus d'avance.

3. Applications des dérogations édictées par le Conseil d'Etat

De 2013 à 2015, les états financiers de la Fondation ont été établis et publiés en appliquant le référentiel intégral des normes IPSAS, en renonçant aux dérogations autorisées par le Conseil d'Etat. Une capacité financière suffisante et la volonté de suivre l'approche prudentielle complète IPSAS ont motivé cette décision. Or, en faisant ce choix, la Fondation s'était éloignée des principes appliqués par ses homologues cantonaux et par l'Etat lors de la consolidation des comptes annuels. Aussi, afin de satisfaire la demande d'homogénéité, le Conseil de Fondation a décidé en 2016 de changer les méthodes comptables concernées et d'appliquer les dérogations de l'article 7 du Règlement de l'établissement des états financiers pour l'exercice 2016 et suivants.

Les dérogations complètes sont énumérées ci-après :

- a) les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39;
- b) le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20);
- c) les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29);
- d) les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles au titre d'apports en nature effectués par l'Etat dans le cadre de projets d'investissement d'utilité publique régis par une loi sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 17).

4. Principes comptables

4.1 Conversion des monnaies étrangères (IPSAS 4)

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les actifs et les engagements non monétaires libellés en monnaies étrangères (valorisés au coût historique) sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

4.2 Participations dans des entreprises associées (IPSAS 36)

Les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA sont des entreprises associées et sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle l'investisseur, la Fondation, exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir

le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque l'investisseur détient au moins 20 % des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans le résultat des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

Voir aussi note 18

4.3 Liquidités et équivalents de liquidités (IPSAS 2)

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie consolidés, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités tels que définis, ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

Voir aussi note 12

4.4 Autres actifs financiers (IPSAS 28, 29 & 30)

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme au-delà de 3 mois.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs courants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent : l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute dépréciation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et majorés, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier n'est plus reconnu en comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés : (i) actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, (ii) placements détenus jusqu'à leur échéance, (iii) prêts et créances ou (iv) actifs financiers disponibles à la vente.

(i) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c.-à-d. des actifs financiers dont

la variation de la juste valeur a un impact sur le compte de résultat, comprend d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues au résultat.

(ii) Placements détenus jusqu'à leur échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

(iii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Voir aussi note 17

Les créances des clients ont, en général, une échéance entre 15 et 30 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les créances dans leur intégralité. Les créances sont

comptabilisées en perte quand elles sont jugées irrécouvrables.

Voir aussi note 13

(iv) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés, désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) au résultat.

4.5 Immobilisations corporelles (IPSAS 17)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt (IPSAS 5) qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

	Durée d'utilité
Parkings	
Terrains	illimitée
Gros œuvre	50 - 100 ans
Second œuvre	5 - 20 ans
Matériel technique	5 - 20 ans
Horodateurs de la voie publique	4 - 5 ans
Aménagements	5 - 20 ans
Equipements informatiques	3 - 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 - 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle. Depuis cet exercice, les seuils d'activation retenus sont de CHF 25'000.– pour un bien unitaire et de CHF 50'000.– pour des biens cumulés ou associés à un même projet.

Voir aussi note 15

4.6 Immobilisations incorporelles (IPSAS 31)

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent des logiciels informatiques et des droits réels. Elles sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité dès leur mise en service.

Les durées d'utilité principales des immobilisations incorporelles sont :

	Durée d'utilité
Droits réels (liés à la durée d'utilité de l'actif sous-jacent)	20 - 100 ans
Logiciels informatiques	3 - 5 ans

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

Voir aussi note 16

4.7 Pertes de valeur sur actifs non financiers (IPSAS 21)

Comme il est précisé au chiffre 2.3 du présent rapport, la Fondation, afin de s'aligner sur les nouvelles pratiques du groupe de l'Etat

de Genève, applique pour l'exercice 2021 de manière rétrospective la norme 21 à la place de la norme 26.

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Cet examen se fonde sur des sources externe et interne, au minimum en considérant les éléments suivants :

- une disparition ou quasi-disparition de la demande ou du besoin pour le service rendu ;
- un changement significatif à long terme de l'environnement technologique, légal ou politique ayant un effet négatif sur l'entité ;
- une dégradation physique constatée ;
- un changement significatif à long terme dans la mesure où la manière dont un actif est utilisé ou pourrait être utilisé ;

- une décision d'arrêter la construction d'un actif avant qu'il ne soit achevé ou prêt à utilisation;
- la performance de service d'un actif est ou sera considérablement moins bonne que celle attendue.

Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (cf. note 4.4) nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'un actif non générateur de trésorerie correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel. Elle est appréciée selon l'approche la plus appropriée entre :

- le coût de remplacement de l'actif net d'amortissement;
- le coût de remise en état;
- les unités de services attendus.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

Au 31 décembre 2021, aucun indice de perte de valeur n'a été décelé.

Voir aussi notes 15 et 16

4.8 Dettes financières et autres passifs financiers (IPSAS 28, 29 & 30)

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les

dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan au passif à court ou long terme, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Voir aussi note 21

4.9 Provisions et passifs éventuels (IPSAS 19)

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux d'intérêt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière. En cas de baisse de la provision liée à l'écoulement du temps, il s'agit d'un produit financier.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Des passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais requièrent des indications dans les notes aux états financiers. Les passifs éventuels sont soit des obligations possibles qui surviennent en raison d'événements passés

et dont l'existence sera confirmée par l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité, soit des obligations actuelles qui ne sont pas reconnues parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre les obligations ou que le montant des obligations ne peut pas être mesuré avec une assurance suffisante.

Voir aussi note 22

4.10 Avantages au personnel (IPSAS 39)

Pensions et prestations de retraite

La Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), à laquelle la Fondation des Parkings est affiliée, applique un plan principal en primauté de prestations. Cet établissement de droit public est issu de la fusion de la CIA et de la CEH au 1.1.2014. Le système financier adopté est un système mixte. Les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. Conformément à l'article 72a LPP et sous approbation de l'autorité de surveillance, la capitalisation partielle est possible lorsqu'un plan de financement à long terme permet d'assurer l'équilibre financier de la Caisse. En conséquence, la CPEG qui bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève (art. 9 LCPEG) a défini un objectif de taux de couverture de 80 % pour le 1.1.2052 (art. 28 LCPEG).

L'issue de la votation populaire cantonale du 19 mai 2019 portant sur la modification de la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève a clarifié les moyens à mettre en œuvre pour réaliser la recapitalisation nécessaire de la Caisse. La loi L 12228, qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020, identifie la Fondation des Parkings comme entité devant s'acquitter d'un apport d'actifs jusqu'au 31.12.2020. L'objectif de la recapitalisation est de permettre à la Caisse d'atteindre un taux de couverture de 75 % de ses engagements pour maintenir les prestations de prévoyance au niveau en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

La part de l'engagement de prévoyance qui incombait à la Fondation a d'abord été chiffrée, sur une base non-auditée, à CHF 17'459'947.65. Ce montant a été entièrement reconnu dans l'exercice 2019. Le montant définitif, s'élevant à CHF 17'364'238.-, a été réglé en 2020, l'écart qui en résulte est passé en résultat.

Voir aussi note 24

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toute forme de contreparties accordées par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique « Frais de personnel » à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs. Les primes d'ancienneté, avantages à long terme de CHF 500.-, 2'000.-, 2'500.- et 3'000.- sont comptabilisées à l'occasion des jubilés. Compte tenu de l'importance relative des montants, la Fondation a renoncé à estimer le coût annuel des services rendus et à le comptabiliser en dette.

4.11 Autres passifs à long terme

Il n'y a pas d'autres passifs à long terme dans les états financiers présentés.

4.12 Contrats de location (IPSAS 13)

La Fondation n'a aucun contrat de location financière au terme duquel elle transfère ou lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

4.13 Reconnaissance des revenus (IPSAS 9)

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits de stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie, ce qui signifie que les produits du parcage horaire ou les macarons journaliers, soit des prestations de courte durée, sont reconnus au moment de leur encaissement et que les produits liés aux abonnements, aux locations ou aux macarons annuels, soit des prestations de longue durée, sont répartis sur la durée de validité du stationnement. L'introduction d'une plateforme de vente de macarons journaliers virtuels en automne 2020 permet de distinguer la vente de la reconnaissance des produits, puisque l'activation du droit est dorénavant connue. La valeur des macarons journaliers vendus non utilisés est inscrite au passif dans les revenus reçus d'avance. Les produits de stationnement horaire en voirie ainsi que les amendes ne sont pas reconnus comme recettes pour la Fondation. Les produits des macarons sont issus du parcage sur la voie publique, toutefois, conformément à l'article 7D de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, ces produits nets des frais de gestion sont versés à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement destinés aux habitants et aux P+R.

Les baux de location de places de parking ont une durée de location correspondant à la période entre la date de début de location et la fin de l'année en cours lorsqu'ils commencent avant le 1^{er} juillet et, dès cette date, une durée de location qui s'étend jusqu'à la fin de

l'année suivante. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année.

Les abonnements ont, en général, une durée contractuelle correspondant à la période entre la date de début de la prestation et la fin de l'année en cours. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année. Les abonnements P+R ont une durée contractuelle congruente avec la durée des abonnements de transports publics remis, soit un mois pour les abonnements mensuels et 12 mois pour les abonnements annuels et APE.

Autres prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers, sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

Recettes des services rendus sur la voie publique

Depuis le 1^{er} janvier 2019, de nouvelles conventions règlent les activités de gestion des moyens de paiement et de contrôle du stationnement sur le domaine public de la Ville de Genève. Les honoraires de ces deux contrats sont calculés sur la base des coûts effectifs des services rendus plus une marge bénéficiaire de développement, fixe ou variable.

4.14 Subventions (IPSAS 23)

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquiert des

immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au passif comme engagement à long terme. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Dès 2016, les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, ne sont plus comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur, voir note 3.

Voir aussi notes 6 et 23

4.15 Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

L'IPSAS Board a publié la norme 43 en janvier 2022, applicable le 1^{er} janvier 2025. L'introduction des normes 41 et 42 a été reportée d'une année.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)		Date d'entrée en vigueur
IPSAS 41	Instruments financiers (remplace IPSAS 29)	1 ^{er} janvier 2023
IPSAS 42	Prestations sociales	1 ^{er} janvier 2023
IPSAS 43	Contrats de locations (remplace IPSAS 13)	1 ^{er} janvier 2025

L'analyse des possibles impacts de l'application des normes 41 et 42 sur la préparation des états financiers est en cours de réalisation.

5. Informations sectorielles (IPSAS 18)

La Fondation est essentiellement active dans des activités liées au stationnement. Les autres activités n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6. Subventions non monétaires

La disposition de droits de superficie et de droits d'utilisation, pour l'exploitation de parkings, sans contrepartie, n'est plus enregistrée comptablement sous forme de subventions non monétaires conformément aux dispositions commentées aux notes « 3. Applications des dérogations édictées par le Conseil d'Etat » et « 4.14 Subventions (IPSAS 23) » du présent rapport.

Dans un objectif de transparence et conformément à la Directive EGE 02-03 sur les subventions non monétaires (de l'Etat) applicable dès les comptes 2016, les subventions non

monétaires et leur calcul sont décrits en détail dans les notes. Les subventions non monétaires octroyées par le Canton de Genève sont valorisées selon la méthode du coût de fonctionnement de la prestation après déduction d'une éventuelle contrepartie monétaire. La formule est la suivante :

[Valeur comptable nette dans les livres de l'Etat x taux moyen de la dette de l'Etat] – contrepartie monétaire = subvention non monétaire]

Les autres subventions non monétaires liées à une mise à disposition d'une surface d'exploitation sont valorisées selon l'ancienne méthode, à savoir :

[surface x prix/m² x taux de rendement]

Les prix/m² sont arrondis au centime dans les calculs alors qu'ils apparaissent au franc dans le tableau ci-après.

Subventions non monétaires par parking en 2021

	Taux	Prix au m ²	Superficie au m ²	Coût construction	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
Canton de Genève						
P+R Les Mouilles	2 %			4'000'000		80'000
Parking des Coudriers	2 %	851	3'650			62'123
P+R Genève-Plage	2 %	50	272		272	
P+R Sécheron	2 %	374	2'489		18'606	
P+R Etoile			2'828		0	
P+R Gare de Meyrin	2 %	77	1'700			2'629
P+R Bachet-Praille			4'700			0
Parking des Gazomètres	2 %	2'209	3'003		132'659	
Parking Gare de Chêne-Bourg	1.75 %	333	4'260		24'816	
Vélostation Lancy-Bachet			1'077			0
				176'353	144'752	
Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries						
P+R Sous-Moulin	5 %	50	4'609		11'523	
Ville de Genève						
Parking de Saint-Antoine	5 %	50	3'829		9'573	
Parking des Tilleuls	5 %	600	3'466		103'980	
				113'553	0	
Onex						
Parking du Vieux-Moulin	5 %	50	4'901		12'253	
Autres						
P+R IKEA	5 %	50	1'000			2'500
P+R Balexert	5 %	50	7'500			18'750
Total :				313'680	166'002	
Total général :						479'682

7. Produits divers

En milliers de CHF au 31 décembre	2021	2020
Honoraires des ingénieurs	421	267
Produits divers administratifs	147	106
Produits divers d'exploitation	109	99
Redevances DDP Moillesulaz et antennes	144	95
Total	820	568

8. Frais de personnel

En milliers de CHF au 31 décembre	2021	2020
Salaires et autres éléments de salaires	17'149	16'377
Indemnités journalières	-612	-710
Charges sociales	4'513	4'367
Frais de formation	185	162
Plan de mobilité	37	17
Frais et achat uniformes	94	296
Honoraires	218	161
Santé et sécurité du personnel	85	89
Autres frais (repas, déplacements, etc.)	192	239
Total	21'861	20'997

Les coûts liés à la santé et sécurité au travail du personnel sont présentés dorénavant séparément.

9. Produits financiers

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts du prêt à long terme (cf. note 17) en faveur de l'Aéroport International de Genève (AIG) et, le cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements. La réévaluation des dettes du parking Butini (ex Prieuré), selon la méthode du taux d'intérêt effectif, génère un gain comptable de CHF 112'204.-.

En milliers de CHF au 31 décembre	2021	2020
Intérêts sur prêt à long terme AIG	560	564
Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif (parking Butini ex Prieuré)	112	132
Total	673	696

10. Charges financières

Les charges financières, indiquées avec un signe négatif dans le compte de résultat à la différence des autres charges, proviennent principalement de commissions liées aux encaissements des règlements par cartes de crédit.

En milliers de CHF au 31 décembre	2021	2020
Intérêts sur emprunts	-17	-36
Charges financières liées aux dettes à long terme (parking Butini ex Prieuré)	-35	-39
Commissions liées aux encaissements par cartes de crédit	-201	-120
Frais bancaires et charges financières diverses	-67	-63
Pertes sur change	-1	-1
Total	-321	-259

11. Comparaison budgétaire (IPSAS 24)

En préambule de cette note, un bref rappel du contexte de l'élaboration du budget 2021 est nécessaire. Selon le processus habituel, le budget a été préparé entre les mois de mai et août, soit après le confinement du printemps 2020 devant stopper la transmission du virus et avant la rechute sanitaire à l'automne, en quelque sorte une accalmie trompeuse. A ce moment-là, il a été opté pour l'établissement d'un budget ordinaire sans existence de la pandémie.

L'analyse des écarts du compte de résultat par rapport au budget 2021, résumée dans ces quelques lignes, présente une appréciation des impacts de la crise. Si les baisses de recettes sont à mettre sur le compte des changements de comportement des usagers essentiellement influencés par la crise, les variations des dépenses s'expliquent aussi par d'autres effets commentés ci-après. Il est à relever que les coûts et temps d'approvisionnement ont connu des hausses, en provoquant respectivement des renchérissements et retards dans l'exécution de certains projets. Au-delà de l'interprétation des écarts, la tentation est grande d'estimer le coût total réel de la pandémie mais l'effort serait lui-même très coûteux. En fait, il est difficile de cerner les coûts indirects, tels que les effets du télétravail et de la réorganisation du travail sur la productivité, l'absentéisme accru, les effets sur la santé du personnel. Les frais de personnel temporaire ont d'ailleurs progressé à près de 415 kCHF, quand seulement 65 kCHF sont au budget.

Le bénéfice net CHF 6.9 mios s'avère proche du budget, il le dépasse même de 6.6 %. A l'instar de 2020, la diversification des activités du stationnement réduit l'exposition de la Fondation aux effets de la pandémie.

La baisse permanente de fréquentation des parkings P+R dans l'année, à l'exception de la reprise de septembre et octobre, justifie un écart de CHF 1 mio sur les attentes de produits d'abonnement et horaires. Le plan de reprise de mandats de gestion de parkings de tiers n'a pas déployé tous ses effets sur 2021 et explique un retard de CHF 0.5 mio pour les redevances d'exploitation de tiers. L'écart constaté pour les produits des macarons de CHF 0.5 mio est la conséquence de l'introduction de la nouvelle plateforme de vente des macarons multizones dématérialisés et de la comptabilisation des macarons vendus non utilisés, non plus en recettes acquises mais en attente. La performance des activités sur la voie publique s'avère globalement proche du budget. Les petits frais administratifs et d'exploitation perçus ne sont pas budgétés et expliquent une grande partie de l'écart visible sous la rubrique des autres produits d'exploitation. De plus, les honoraires des ingénieurs facturés ont été plus élevés que prévu.

Les dépenses et amortissements sont plus bas de 5.8 %. Cela correspond pour les frais d'exploitation à un biais conservateur nécessaire pour supporter les aléas techniques (CHF - 0.5 mio) et, pour les travaux d'entretien

(CHF - 0.4mio) et pour les amortissements (CHF - 0.9mio), à un effet de décalage temporel des réalisations et des interventions. Hormis les indemnités journalières perçues pour les cas d'absences maladie et accident qui dépassent de 200 kCHF, les frais de personnel sont conformes au budget.

Les mises en service du nouveau parking P+R Trèfle-Blanc et de la partie publique du parking Butini (ex Prieuré) ont subi du retard.

Les coûts spécifiques identifiés résultant de la crise sanitaire se montent à CHF 30'832.-. Il s'agit aussi bien de matériel de protection et de détection à l'intention du personnel et de la clientèle que des frais d'assistance des ressources humaines pour la gestion des personnes malades.

Dernier élément de cette note, le résultat des sociétés associées se situe nettement en dessous des attentes, du fait de la perte

comptable 2021 de la société Parking de la Plaine de Plainpalais SA, à la suite de la facturation imposée d'un supplément de rente de droit de superficie d'un demi-million par la Ville de Genève.

12. Liquidités et équivalents de liquidités

Les fonds des comptes bancaires et postaux sont régulièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre des accords avec la caisse centralisée. Cette dernière ne sert aucun intérêt.

Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de ces positions est équivalente à leur valeur comptable.

En milliers de CHF au 31 décembre	2021	2020
Caisses	189	221
Compte auprès de la caisse centralisée de l'Etat de Genève	23'029	19'488
Comptes de chèques postaux	6'822	5'123
Avoirs en C/C B.C.G.E.	1'987	383
Avoirs en C/C Banque Migros	2	2
Total	32'028	25'218

13. Débiteurs

Les créances des débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF au 31 décembre	2021	2020
Tiers	597	2'723
Entités publiques non consolidées par l'Etat de Genève	97	83
Entités publiques consolidées par l'Etat de Genève	322	186
Entreprises associées	39	165
Provision pour débiteurs douteux	-62	-374
Total	993	2'782

A la suite de la résolution du litige à l'encontre de l'ancien locataire principal au rez-de-chaussée du parking de l'Etoile, la provision pour débiteurs douteux retrouve un niveau ordinaire.

Echéancier des créances en provision au 31.12.2021	Nombre	Poids
< 1 an	5	3.3 %
1 an ≤ et < 4 ans	21	17.6 %
4 ans ≤ et < 6 ans	26	9.6 %
6 ans ≤ et < 10 ans	33	45.2 %
≥ 10 ans	76	24.3 %
Total	161	

La provision est estimée en additionnant la totalité des créances en contentieux, par commodité au 30 novembre de l'exercice. Le taux de défaut des créances est très faible.

14. Actifs transitoires

Cette rubrique contient principalement des charges payées d'avance dont, au 31.12.2021, CHF 631'000.– de primes d'assurances. Les actifs transitoires divers concernent essentiellement les marges de développement perçues pour les services rendus sur la voie publique en Ville de Genève de CHF 633'000.– ainsi que les encaissements à recevoir des règlements par cartes bancaires de CHF 804'304.–.

En milliers de CHF au 31 décembre	2021	2020
Actifs transitoires divers	1'692	892
Charges payées d'avance	758	572
Total	2'450	1'464



15. Immobilisations corporelles

Année 2021

En milliers de CHF	Parkings publics	Parkings habitants	Parkings P+R	Voie Publique	Autres	Total
Valeur acquisition ou construction						
Situation au 1^{er} janvier	72'694	42'614	121'640	10'076	16'216	263'240
Investissement	2'034	203	1'473	171	689	4'571
Subvention	0	0	0	0	0	0
Sortie	0	0	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	74'727	42'817	123'114	10'247	16'906	267'811
Amortissements						
Situation au 1^{er} janvier	-26'797	-19'285	-57'215	-9'447	-14'264	-127'008
Amortissements	-1'857	-971	-3'305	-479	-836	-7'448
Sortie	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	-28'654	-20'257	-60'520	-9'926	-15'100	-134'457
Valeur nette comptable au 31 déc.	46'073	22'560	62'594	322	1'806	133'354

Année 2020

En milliers de CHF	Parkings publics	Parkings habitants	Parkings P+R	Voie Publique	Autres	Total
Valeur acquisition ou construction						
Situation au 1^{er} janvier	46'150	42'581	120'899	10'011	15'485	235'127
Investissement	24'554	33	741	104	829	26'261
Subvention	1'989	0	0	0	0	1'989
Sortie	0	0	0	-39	-98	-137
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	72'694	42'614	121'640	10'076	16'216	263'240
Amortissements						
Situation au 1^{er} janvier	-25'035	-18'290	-54'024	-8'677	-13'540	-119'567
Amortissements	-1'762	-996	-3'191	-809	-822	-7'579
Sortie	0	0	0	39	98	137
Situation au 31 décembre	-26'797	-19'285	-57'215	-9'447	-14'264	-127'008
Valeur nette comptable au 31 déc.	45'897	23'329	64'425	629	1'952	136'232

16. Immobilisations incorporelles

Année 2021

En milliers de CHF	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur acquisition			
Situation au 1^{er} janvier	1'808	1'325	3'133
Achat	425	0	425
Sortie	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	2'233	1'325	3'558
Amortissements			
Situation au 1^{er} janvier	-1'585	-271	-1'855
Amortissements	-155	-24	-179
Sortie	0	0	0
Situation au 31 décembre	-1'740	-295	-2'035
Valeur nette comptable au 31 décembre	493	1'030	1'523

Année 2020

En milliers de CHF	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur acquisition ou construction			
Situation au 1^{er} janvier	1'630	1'325	2'955
Achat	178	0	178
Sortie	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	1'808	1'325	3'133
Amortissements			
Situation au 1^{er} janvier	-1'481	-247	-1'727
Amortissements	-104	-24	-128
Sortie	0	0	0
Situation au 31 décembre	-1'585	-271	-1'855
Valeur nette comptable au 31 décembre	223	1'054	1'278

17. Prêt et garanties à long terme

Lors de la vente du parking P26 en 2012, la Fondation a consenti un plan de paiements différés équivalent à un prêt à long terme à l'Aéroport International de Genève (AIG) d'un montant de CHF 25'693'232.–. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité. Celle-ci, de CHF 945'000.– la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389'291.–, qui porte la créance à CHF 21'994'968.– au 31.12.2021, et un solde correspondant aux intérêts.

Les dépôts de garantie de loyer sont de CHF 101'451.– au 31.12.2021.

18. Participations dans des entreprises associées

La Fondation détient 49 % de parts d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 46.24 % de parts d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations. Ces informations sont considérées comme « non-auditées » dans la mesure où leur organe de révision, BDO SA, n'a pas rendu, au moment de la présente rédaction, ses rapports signés.

Montants en CHF au 31 décembre	2021	2020
Variation de la valeur des participations dans des sociétés associées		
Valeur des participations au 1^{er} janvier	14'499'805	13'894'581
Part dans le résultat des sociétés associées	426'724	835'721
Dividendes et/ou indexation du capital Fondation à éliminer	0	-226'800
Part des dividendes non distribués	0	567
Revalorisation des propres actions	0	-4'264
Achat/vente propres actions	41'396	0
Valeur des participations au 31 décembre	14'967'925	14'499'805
Variation :	468'120	605'224
Achat 88 actions Cornavin	246'400	0
Solde du compte de participations au 31 décembre	15'214'325	14'499'805
Données financières résumées au 31 décembre		
Actifs courants	12'847'290	16'195'658
Actifs non courants	18'980'199	18'924'314
Total des actifs	31'827'490	35'119'972
Passifs courants	4'871'399	3'757'827
Passifs non courants	0	0
Total des fonds étrangers	4'871'399	3'757'827
Total des fonds propres (avant affectation du résultat)	32'458'258	31'362'145
Part dans les fonds propres des sociétés associées	15'207'552	14'499'805
Total des produits des sociétés associées	12'310'970	11'109'247
Résultat net de l'exercice des sociétés associées	941'998	1'777'136
Part dans le résultat net des sociétés associées	426'724	835'721
Part des autres éléments du résultat des sociétés associées	41'396	-3'697
Part dans le résultat global des sociétés associées	468'120	832'024

19. Fournisseurs et autres créanciers

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF au 31 décembre	2021	2020
Fournisseurs	1'225	1'161
Retenues de garanties pour travaux	301	899
Institutions sociales	0	3
Tiers	1'038	619
Entités publiques non consolidées par l'Etat de Genève	4'216	2'336
Entités publiques consolidées par l'Etat de Genève	2'612	1'751
Entreprises associées	139	40
Total	9'531	6'809

20. Revenus reçus d'avance

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de macarons, lissés sur la durée de validité de ces produits, ainsi qu'au produit reçu d'avance obtenu par le calcul de la rente effective du droit de superficie du parking Butini (ex Prieuré), qui se monte à CHF 469'853.– au 31.12.2021.

21. Emprunts et dettes

La Fondation a remboursé ses derniers emprunts hypothécaires dans le courant de l'exercice 2021.

Les dettes à long terme du parking Butini (ex Prieuré) sont évaluées selon la méthode du taux effectif, calculé sur la base des revenus nets futurs du parking jusqu'à l'échéance de la concession en 2057, déduction faite des redevances à verser. La dernière estimation de ces dettes induit un gain comptable de CHF 112'204.-. Le nouveau taux d'intérêt implicite calculé au 31.12.2021 égale 0.8982 %.

En milliers de CHF au 31 décembre	Taux d'intérêt effectif	Echéance	2021	2020
Part à court terme des emprunts bancaires à long terme				
Remboursements annuels linéaires				
Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans	1.58 %	19.09.2021	0	800
Emprunt BCGe groupé - 8 ans	1.3725 %	31.12.2021	0	500
			0	1'300
Emprunts bancaires à long terme				
Remboursements annuels linéaires				
Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans	1.58 %	19.09.2021	0	0
Emprunt BCGe groupé - 8 ans	1.3725 %	31.12.2021	0	0
			0	0
Dettes à long terme (parking Butini)				
Emprunt Ville de Genève (val. nominale 3 mios)	0.8982%	01.10.2057	2'954	3'011
Emprunt BCGe (val. nominale 1 mio)	0.8982%	01.10.2057	985	1'004
			3'938	4'015
Total			3'938	5'315

22. Provisions et passifs éventuels

Il existe une obligation conventionnelle de remise en état du parking P48 liée au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100'000.- et provisionnée dans les comptes depuis l'exercice 2007. Au 31.12.2021, la provision semble raisonnablement dotée. La convention de répartition du coût de construction et d'exploitation du parking a été résiliée avec effet au 31.12.2022.

Prétentions financières de l'ancien locataire du BYPASS

L'ancien locataire de la boîte de nuit BYPASS située au parking de l'Etoile, après avoir perdu les deux procédures juridiques de contestation du congé et d'évacuation des lieux en 2020, a fait produire des factures rétroactives injustifiées de 2017 et 2019 de l'un de ses prestataires. Ce dernier a introduit, pour la deuxième année consécutive, une poursuite, à laquelle la Fondation a fait opposition, pour un montant total de CHF 373'836.-. La Fondation ne reconnaît aucune obligation concernant ces créances.

23. Subventions d'investissement

En milliers de CHF	2021	2020
P+R Moillesulaz	1'369	1'445
P+R Sécheron	740	758
Vélostation de la gare de Chêne-Bourg	1'973	0
Total au 1^{er} janvier	4'082	2'204
Nouvelle subvention durant l'exercice	0	1'989
Subvention soldée durant l'exercice	0	0
Produits différés de subventions d'investissements	-144	-111
P+R Moillesulaz	1'293	1'369
P+R Sécheron	721	740
Vélostation Gare de Chêne-Bourg	1'923	1'973
Total au 31 décembre	3'937	4'082

Depuis 2017, les subventions d'investissement apparaissent au bilan dans les engagements à long terme au passif.

24. Engagements de prévoyance

L'alinéa a) de l'article 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 0515) dit: « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ». Comme mentionné sous la note 3, la Fondation ne comptabilise plus le découvert des engagements de prévoyance. Néanmoins, la note 24 présente la situation financière de la CPEG aussi bien sous l'angle LPP que IPSAS 39 (seulement pour la Fondation). La Fondation est affiliée à la CPEG en tant qu'institution externe et possède sa propre échelle des traitements. La fortune de la Fondation n'est pas gérée de manière distincte et est estimée à sa juste valeur sous la rubrique ci-après 24.4.

24.1 Données de base des assurés de la Fondation

Situations au 31 décembre	2021	2020
Nombre d'assurés		
Actifs	189	187
Bénéficiaires de pensions	38	31
Total	227	218
Assurés actifs		
Age moyen	45.22	45.00
Années d'assurances moyennes	12.72	12.42
Somme des salaires assurés (en CHF)	12'740'291	12'386'198
Salaire assuré moyen (en CHF)	67'409	66'236
Somme des prestations de libre passage et provisions (en CHF)	45'096'722	41'411'633
Bénéficiaires de pensions		
Age moyen sans les enfants	67.38	67.67
Pensions totales versées (en CHF)	782'534	597'817
Somme des réserves mathématiques et provisions (en CHF)	15'249'259	13'546'033

24.2 Bases techniques CPEG de 2021

Tables actuarielles générationnelles VZ 2015 projetées en 2027 avec un taux d'évaluation de 1.75 % (réserves mathématiques et provision pour complément de pensions fixe) et un taux technique de 2.5 % (prestations de libre passage).

24.3 Solvabilité globale de la CPEG

Situations au 31 décembre	2021	2020
Degré de couverture légal (art. 44 OPP2)	80.0 %	77.0 %
Degré de couverture des pensionnés	100.0 %	100.0 %

24.4 Estimation de l'application de la norme IPSAS 39 pour la Fondation

Ces informations, fournies par le service des états financiers de la direction générale des finances de l'Etat de Genève, sont calculées pour leur publication dans les notes aux états financiers consolidés de l'Etat après la production des présents états. Ainsi, les données de l'année sous revue ne sont pas disponibles.

	2021	2020
Valeur actuelle des engagements	n.a	-90'352'619
Juste valeur de la fortune	n.a	42'086'644
Valeur actuelle des engagements non couverts	n.a	-48'265'975

25. Fonds propres

25.1 Capital

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000.– de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3'000.–, non comptabilisée.

25.2 Fonds de réserve générale

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

25.3 Fonds statutaires

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation.

26. Informations sur les parties liées (IPSAS 20)

Les parties liées se regroupent en 2 classes :

- les entités publiques consolidées (cf. REEF) par l'Etat (p.ex. les Transports publics genevois) ;
- les entreprises associées et consolidées par la Fondation (Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA).

26.1 Transactions avec les parties liées

Les ventes et achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités dont la Fondation a le mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas en 2020. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

26.2 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil de Fondation et les membres de la Direction. Leur rémunération globale se présente comme suit :

Au 31 décembre	2021	2020
Conseil de Fondation		
Nombre de personnes	16	16
Rémunération (en milliers de CHF)	204	216
Direction		
Nombre de personnes (Equivalents plein temps)	6	6
Charges de personnel (en milliers de CHF)	1'654	1'408

27. Cautionnement de l'Etat

La Fondation peut bénéficier de la garantie de l'Etat pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8^{me} %, appliquée dès la mise en place des emprunts. La Fondation n'a pas eu recours à cette garantie pour les années ici présentées.

28. Valeurs d'assurance incendie

La somme des valeurs d'assurance des bâtiments est de CHF 315'776'526.– au 1^{er} janvier 2022 (avec adaptation automatique à l'indice des coûts de construction du Canton de Genève). Le contrat d'assurances est assumé depuis 2021 par la Bâloise Assurances SA. L'indemnité du risque incendie des bâtiments n'est plus limitée par événement.

29. Actifs gages pour garantir des engagements

La Fondation dispose de cédulas hypothécaires pour un total de CHF 44'850'000.–, toutes libres d'engagement.

30. Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31.12.2021.

31. Gestion des risques financiers

Le Bureau du Conseil de Fondation, désigné par le Conseil, est responsable de la définition de la stratégie financière qui est ensuite appliquée par la Direction.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des Parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de crédit (risque de contrepartie), au risque de liquidité et au risque de marché (risque de taux d'intérêt ou de change). La gestion de ces risques, centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier, a pour objectif de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

31.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que :

- ses disponibilités sont mises à disposition du Canton de Genève dans le cadre de la caisse centralisée ou sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées ;
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière régulière.

31.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'une entité rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de financement.

31.3 Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts, étant donné que :

- ses emprunts sont libellés en taux fixes ;
- ses dettes du parking Butini (ex Prieuré) ont un taux variable indépendant du marché des taux ;
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

31.4 Risque de change

La Fondation n'est pas exposée au risque de change ; les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse étant très limitées.

32. Système de contrôle interne – évaluation des risques

Conformément aux principes définis par la NAS 890, le système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation s'est dotée d'une politique et d'un système de contrôle interne. La politique du système de contrôle interne de la Fondation définit l'organisation et les activités ainsi que les acteurs et leurs responsabilités pour assurer une gestion efficace et appropriée du contrôle interne. Le système de contrôle interne utilise les outils mis à disposition pour le contrôle interne de l'Etat de Genève pour assurer la documentation des risques et des contrôles.

L'objectif du SCI est, d'une part, de poser les bases d'une culture de gestion des risques en développant une compréhension commune des notions de risque et de contrôles et des terminologies employées, et, d'autre part, d'identifier et contrôler les risques par l'intermédiaire de l'organisation suivante :

- le coordinateur SCI, assisté d'une consultante externe, récolte et documente auprès des cadres ou des directeurs les risques inhérents à leur domaine d'activités. Il consolide et publie l'inventaire annuel des risques de la Fondation ;
- l'inventaire des risques est revu lors d'une séance plénière avec les propriétaires (personne responsable du suivi) des risques ;
- la cartographie des risques est validée par le Comité Risques puis entérinée par le Conseil de la Fondation ;
- les risques majeurs de la Fondation sont restitués à l'Etat ;
- le coordinateur SCI suit les actions de réduction de risques et d'amélioration des contrôles.

En 2021, des travaux de revue de la politique SCI ont été entrepris et le Comité d'Audit a été renommé en Comité Risques.

Deux changements de membres ont eu lieu, M. Michael ANDERSEN a été remplacé par M. Jacques MORET en août 2021 et Mme Asma HOVAGEMYAN a été remplacée par M. Dominique TINGUELY en novembre 2021.

En plus de ces deux représentants du Conseil de Fondation, le Comité Risques peut s'adjoindre pour assistance les services de M. Damien ZUBER, Directeur général, et de M. Stéphane BERTOSSA, Directeur Administration & Finances.

Les tâches SCI 2021 se sont déroulées selon le plan annuel : revue des risques de la Fondation sur la période mai-juin avec un accent sur le suivi des impacts de la pandémie du coronavirus.

Cette revue a confirmé un risque financier en cas d'arrêt des activités du Service du Stationnement. L'arrêt rendu le 19 novembre 2020 par la Chambre des assurances sociales de la Cour de justice genevoise rejetait le recours de la Fondation contre la décision de refus de lui verser des indemnités de RHT pendant le confinement du printemps, au motif qu'elle est une entreprise publique et qu'il n'y aurait pas de risque de licenciement à court terme. La Fondation a pu réduire partiellement ce risque dans la nouvelle convention de gestion du contrôle du stationnement en ville de Genève en vigueur en 2022.

Les risques 2021 reflètent également les incertitudes et les impacts directs et indirects de la pandémie, notamment celui de hausses significatives des coûts des matières premières à court terme. Ce risque, ainsi que le risque d'une seconde période de confinement prolongé engendrant un arrêt du Service du Stationnement, ont été rapportés à l'Etat.

L'impact financier de la pandémie est commenté en note 11.

33. Attribution du bénéfice

Par courrier du 12 décembre 2018, le Conseil d'Etat a transmis à la Fondation la décision relative à l'affectation de son bénéfice. Conformément à la LOIDP et après examen détaillé de la proposition et des besoins d'investissement de la Fondation, le Conseil d'Etat a décidé que la Fondation versera chaque année à l'Etat un montant équivalant à 50 % du bénéfice qu'elle réalisera à compter de l'exercice 2019 et ce, jusques et y compris l'exercice 2022.

Ainsi, l'attribution au titre de l'exercice 2021 est de CHF 3'460'683.–.

34. Consignation des recettes de la voie publique

En respect des termes de la convention tripartite portant sur la gestion des systèmes d'encaissement des taxes de stationnement en ville de Genève, signée par la Ville de Genève, l'Etat de Genève et la Fondation, en particulier l'article 13.2, la Fondation a versé sur un compte de consignation, ouvert en son

seul nom auprès de la BCGe, l'intégralité des recettes 2019 et 2020 des horodateurs et autres moyens d'encaissement, sous déduction exclusivement des montants destinés à couvrir le coût de la prestation revenant à la Fondation.

Les parties ont communiqué leur décision et instructions à la Fondation par courrier du 14 janvier 2021. Cet accord de répartition des recettes nettes intervenant après le 31 décembre 2020, le montant consigné à cette date apparaissait encore à l'actif du bilan pour les avoirs ainsi qu'au passif avec une créance correspondant aux recettes nettes enregistrées. L'écart constaté entre ces deux positions correspondait aux règlements par cartes de crédit encore non encaissés.

La Fondation a soldé le compte de consignation en payant à la Ville de Genève la somme de CHF 12'637'870.75, le 1^{er} février 2021.

Stéphane Bertossa, Directeur Administration & Finances.

14 février 2022



P+R VAILLY

 297  6  4  16  27



Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de la Fondation des parkings, comprenant le compte de résultat, le bilan, l'état des variations des fonds propres, le flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), et aux dispositions légales et à l'acte de fondation, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément, à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit. Pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle de la situation financière ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Autre information

Les comptes annuels de la Fondation des parkings pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020, ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels consolidés dans son rapport daté du 1^{er} mars 2021.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

Genève, le 28 février 2022

Deloitte SA



Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Alexandre Ribordy
Réviseur agréé



Photographies de couverture et des pages 4, 7, 12, 19, 24,
30, 36, 42, 50, 57, 73, 85, 86 et 90, Loris von Siebenthal
Photographies des pages 2 et 3, Marc Guillemain
Réalisation: Atelier Pointif, Glenn Michel
Atar Roto Presse, Genève
Ce produit est imprimé sur du papier recyclé certifié FSC®
C154575



RECYCLÉ
Papier fait à partir
de matériaux recyclés
FSC® C154575



Tél. 022 827 44 90
admin@fondation-parkings.ch
www.geneve-parking.ch

Carrefour de l'Etoile 1
Case postale 1775
1211 Genève 26